

*Serge
Enchaudron*

les activités de

la société d'économie mixte immobilière de la ville de rezé-lès-nantes

La Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Rezé-lès-Nantes, constituée en 1962 sous l'égide de la Municipalité, a déjà réalisé plus de 400 logements en location-vente, ou en accession à la propriété, au Château de Rezé.

Dans le même esprit que les opérations précédentes, la Société a poursuivi ses efforts en vue de proposer, très rapidement, aux nombreux candidats-acquéreurs qui se sont fait connaître à la Mairie un nouvel ensemble immobilier intéressant tous ceux dont les revenus moyens leur interdisent les crédits H.L.M. mais qui n'ont cependant pas les ressources — ou les capitaux — suffisants pour acquérir les logements primés aux conditions fixées par les promoteurs privés.

Ainsi, dès la terminaison de la 3^e tranche, elle a lancé une 4^e tranche de construction comprenant 170 appartements de 3, 4 et 5 pièces destinés à la location-vente, habitables à la fin du 2^e trimestre 1970.

Les conditions financières ont été particulièrement étudiées, de telle façon que les appartements offerts soient à la portée du maximum de candidats :

En effet, il s'agit de logements dont les prix avoisinent 54 000 F pour un 3 pièces, 63 000 F pour un 4 pièces, et

74 000 F pour un 5 pièces, bénéficiant des primes à la construction convertibles en bonifications d'intérêts, du Crédit Foncier de France, ainsi que d'un crédit société remboursable en 14 ans environ à un taux constant. En outre, il est prévu pour certains candidats, en fonction de la réglementation, l'obtention des prêts familiaux du Crédit Foncier de France.

Pour sa part, l'apport personnel sera limité à 1 200 et 1 300 F environ par pièce principale.

Les charges mensuelles de remboursement des prêts accordés varieront entre 325 F pour un 3 pièces, 380 F pour un 4 pièces, et 433 F pour un 5 pièces, pendant 4 ans environ, puis respectivement, 414 F, 483 F, et 551 F, les années suivantes, auxquelles il convient d'ajouter un loyer minimum pendant la période de location, mais les allocations-logement, dont peuvent généralement bénéficier les attributaires, leur permettent de réduire sensiblement ces montants.

Lorsque sera achevée cette dernière tranche du programme du Château de Rezé, la Société aura ainsi réalisé, sans but lucratif, 615 appartements sociaux et de bonne qualité, répondant aux besoins d'une population désireuse d'être logée dans les meilleures conditions possibles.



L'ENSEMBLE
IMMOBILIER
DU CHATEAU
DE REZÉ

(Photo HEURTIER)

(Communiqué)

A. PINEAU

FABRIQUE ET RÉFECTION
SOMMIERS ET MATELAS

44 - REZÉ — Téléphone : (40) 75-45-55

NANTES * STRASBOURG * NANTES
SERVICE HEBDOMADAIRE
Téléphone : à Rezé 75-49-22 — 75-34-46 — 75-51-96
36-47-82 à Strasbourg

Transports LERAY Francis

65, rue de la Classerie - REZÉ-LÈS-NANTES

Bulletin Officiel Municipal

N° 3

REZÉ-LÈS-NANTES
33 943 habitants
Canton de BOUAYE
Arrondissement de NANTES
Départ. 44 (Loire Atlantique)

Revue d'Information Municipale
Economique et Touristique
diffusée gratuitement
Reproduction et vente interdites
Rédaction, Documentation,
Diffusion :

Mairie de **REZÉ-LÈS-NANTES**

Edition-Publicité



AGENCE
REGIONALE
EDITIONS
OFFICIELLES

Services centraux :

Administration - Comptabilité
3, cité d'Hauteville - PARIS (X^e)
Tél. 770-63-46 + lignes groupées
C.C.P. 8678.20 Paris

Siège social : 1, rue de la Grave
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Imprimerie Spéciale
du Bulletin Officiel Municipal
Dépôt légal : 2^e trimestre 1970

Sommaire

Editorial, par M. A. PLANCHER, Maire de Rezé-lès-Nantes	1
La Municipalité	4
En cas d'urgence	6
Services médico-sociaux municipaux	7
Renseignements généraux	8
Parlons un peu de « Gestion financière »	9
Les armoiries de la ville	10
Ce que vous devez savoir	11
Un problème qui nous concerne tous : l'Enfance handicapée	14
Coup d'œil rapide sur l'enseignement	16
Un ensemble éducatif important dans la région : la Cité Technique de Rezé, par M. J. PINETTES, Proviseur	17
Plan de la ville	20
C.E.S. « La Petite Lande » deux ans après	22
Le Centre Professionnel Polyvalent Rural	24
Le Centre Culturel et la Maison des Jeunes	25
La Résidence de Mauperthuis : une nouvelle demeure pour nos Cheveux Blancs	28
L'éclairage public	29
La circulation : Rezé-lès-Nantes n'échappe pas à cette préoccupation d'ordre national	30
Création et entretien	32
Les sports	34
Rezé dans vingt-cinq ans	37

NOUVEAUTÉS

CONFECTION

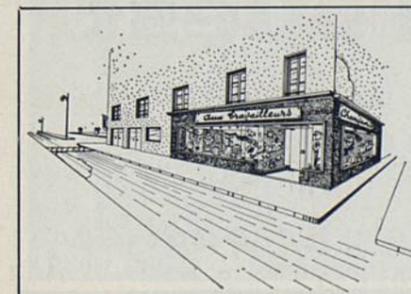
Vêtements sur mesure et PRÊT A PORTER pour hommes
Chemiserie - Bonneterie - Sport - Blanc - Chapellerie
ARTICLES POUR DAMES
SPÉCIALITÉS d'articles de travail et professionnels

aux *Travailleurs*

Tél. 75-61-07

Maison BAHUAUD-FONTAINE

32, rue Dos-d'Ane
44 - NANTES





MAITRE-D'ŒUVRE EN BATIMENT

ÉTUDES ET RÉALISATIONS
PLANS -:- DEVIS -:- FORMALITÉS

G. BOISSARD Téléphone : 55
44 - PONT-SAINT-MARTIN

éditorial

Par **M. Alexandre PLANCHER**,
Maire de REZÉ-LES-NANTES

Rezéens, Rezéennes,

Nous avons le plaisir de vous présenter ce Bulletin Municipal afin de vous tenir au courant de ce qui se passe d'important dans notre Commune. Vous saurez ainsi « où va votre argent ».

Dans le dernier Bulletin, j'avais abordé surtout les questions financières, elles sont les plus importantes. Sans argent, rien ne peut être fait.

J'avais fait ressortir toutes les difficultés que nous avons rencontrées et toutes les protestations que j'élève encore contre les transferts de charges financières de plus en plus grands de l'Etat sur les Communes.

La position que j'ai prise et que je maintiens toujours, ne va pas plus loin que la défense de vos intérêts, de nos intérêts.

Tout le monde comprend très bien que la participation financière qu'on nous impose pour la construction du Pont Rousseau et l'aménagement de la Place Sarrail, pour ne citer

qu'un exemple, cet argent représente une partie des impôts que vous versez tous les ans à la Commune, avec lesquels nous aurions pu faire des travaux d'intérêt communal.

C'est contre cela que je proteste et j'ai conscience en le faisant d'être votre porte-parole.

Nous payons tous par ailleurs suffisamment d'impôts à l'Etat pour qu'il finance lui-même d'aussi lourds travaux d'intérêt national.

Malgré tous ces tracasseries, la Municipalité actuelle n'a d'autres objectifs que de parfaire notre Cité dans tous les domaines dans l'intérêt de tous.

Celui qui a connu Rezé, il y a 15 ans, ne peut nier un changement énorme et une amélioration progressive de notre Ville. Certes, les critiques ne manqueront pas et elles sont nécessaires dans la mesure où elles apportent quelque chose de constructif. Dans bien des cas, on critique sans avoir tous les éléments du problème et l'on se fait une fausse idée de la question.

Prenons un exemple : lorsque la Municipalité décide de refaire une rue bordée de trottoirs, elle ne peut le faire rationnellement que dans la mesure où les projets d'égouts et d'eaux pluviales sont réalisés, mais vous assistez trop souvent, hélas, au spectacle de l'intervention des services : gaz, électricité, services des eaux, du téléphone. Bien sûr, nous consultons toutes ces administrations, qui sont financièrement autonomes, avant de commencer des travaux, mais, dans la

STÉ A. L. MAINGUET

Société Anonyme au Capital de 2 700 000 Francs

NANTES - ANGERS - ORLÉANS - TOURS

SUIFS COMESTIBLES ET INDUSTRIELS
GRAISSES ET HUILES ANIMALES

3, rue des Chevaliers — REZÉ - 44
Téléphone : 75-68-14 NANTES



CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Boîte Postale 1 250 Nantes
Tél. 75-56-54 et 75-57-09

Rue du Seil — REZÉ-LES-NANTES - 44

plupart des cas, ces administrations nous répondent qu'elles n'ont pas encore les crédits nécessaires pour effectuer leurs projets, ou qu'elles n'en ont pas. Et puis, allez donc prévoir une rupture de câble ou de canalisation ? Vous voyez que les choses sont loin d'être simples !

Vous savez aussi, qu'il y a environ deux ans, on nous a proposé de créer en France les Communautés Urbaines. Cela voulait dire que la Ville de Nantes et toutes les villes et communes qui l'entourent, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres environ, auraient été fondues en une seule administration. Un budget propre dont les ressources auraient été proportionnellement prélevées sur nos populations, aurait permis de financer la plupart des grands travaux qui, d'ordinaire, sont du ressort des Municipalités.

Devant le peu de représentativité des petites communes, les Conseils Municipaux de toutes nuances se sont élevés avec force contre ces propositions telles que présentées. En fait, dans la pratique, cela aurait abouti à ce que la banlieue de Nantes paie pour des travaux qui auraient été exécutés, pour la plus grande part, en dehors de leur commune. C'est pourquoi, là encore, nous pensons avoir défendu vos intérêts en refusant la création de ces Communautés Urbaines sous la forme qui nous était proposée par le Gouvernement.

La constitution d'un organisme de liaison est pourtant souhaitable et nécessaire, pour la réalisation de travaux intercommunaux indispensables à la vie d'une grande agglomération.

C'est pourquoi, en attendant la mise en place d'une communauté représentant plus justement et plus équitablement les populations dans les pouvoirs de décision et d'exécution, les Municipalités de la région nantaise ont créé des Syndicats intercommunaux pour faire face à certains travaux précis.

Celui de l'**assainissement** (station d'épuration) qui groupe, pour ce qui nous concerne directement, les villes de Nantes, Saint-Sébastien, Vertou, Bouguenais, Rezé.

Celui des transports urbains, qu'il faudra très vite réussir à améliorer, car notre population est très mal desservie.

Celui de l'**Enseignement Secondaire** par la construction d'un lycée classique au Sud de la Loire. La charge financière sera moins lourde pour la ville sur laquelle il sera édifié et que les enfants de nos communes fréquenteront.

Celui des **nomades**, de la **Circulation**, des **Eaux**.

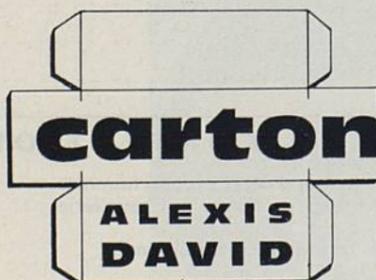
Nous en formerons d'autres au fur et à mesure que se feront sentir les besoins d'infrastructures intercommunales nouvelles. En agissant ainsi, cela nous permet de répartir entre nos communes les charges financières d'une façon juste, équitable, pour des réalisations dont nous bénéficions tous.

Vous pourrez lire et voir, tout au long de ces pages, que, malgré toutes les difficultés, nos réalisations et nos travaux en cours sont nombreux et importants. La Ville de Rezé peut à juste titre en être fière.

Je vous annonce aussi une bonne nouvelle : les impôts communaux n'augmenteront cette année que de 2,50 % environ, ce qui sera certainement très inférieur à la hausse des prix ; les ménagères pourront, hélas, le constater elles-mêmes.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la parution de ce Bulletin, les commerçants, les industriels, les artisans, pour leurs annonces et toutes les personnes pour leur collaboration directe.

Je voudrais dire aussi aux nouveaux habitants de Rezé, rappeler aux anciens, qui se sentent peut-être un peu perdus ou isolés (ou simplement parce qu'ils ont besoin de quelque chose) que la Municipalité est à leur entière disposition pour tous les renseignements pouvant les intéresser, que le meilleur accueil leur sera réservé par les employés et élus municipaux et, enfin, qu'ils peuvent, s'ils le désirent, me voir à la Mairie, tous les matins de 11 h à 12 h (le samedi compris).

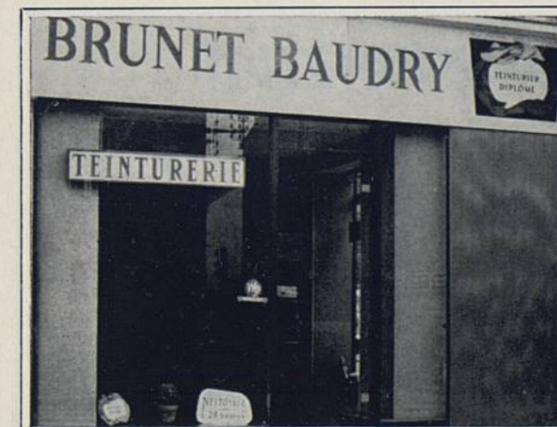


cartonnages de l'ouest

66 & 68, RUE JEAN-JAURÈS - TÉL. 75-63-45

REZÉ - LÈS - NANTES

pour vos emballages, une fabrication de qualité



7, rue Théodore-Brossaud
REZÉ

CENTRE COMMERCIAL
du CHATEAU DE REZÉ
Téléphone : 75-41-02

2, rue Aristide-Briand
REZÉ-SAINT-PAUL

10, rue de la IV^e-République
REZÉ-PONT-ROUSSEAU

2 SERVICES

1. - SERVICE FINITION MAIN
2. - SERVICE NASCO (Nettoyage économique)

la municipalité

MAIRE

M. Alexandre PLANCHER

ADJOINTS

MM. Pierre MAROT, Lucien LEMEUT, André LOUET,
Henri MARCHAIS, Arthur BOUTIN, Jean HOCHARD

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MM. Stéphane ARDOUIN
Paul BILLON
Raymond BOUYER
Jean BROSSAUD
Emmanuel CHOEMET
Serge CONCHAUDRON
René CORBIER
Claude CORBINEAU
André COUTANT
Georges DAVID

Mme Gisèle DUGUE
MM. Raymond HEGRON
Paul MORIN
Jean PENNANEAC'H
Louis PRIOU
Charles RAFFIN-CABOISSE
Léon ROUSSEAU
Mme Arlette ROUTIER-LEROY
MM. Charles SALAUN
Maurice SAVARIAU

LES COMMISSIONS

Le Maire et les Adjointes font, de droit, partie de toutes les Commissions.

Commission des Finances :

MM. CONCHAUDRON, RAFFIN, COUTANT, CORBIER,
ARDOUIN, SAVARIAU, BOUYER.

Commission des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Hygiène :

MM. SALAUN, BILLON, ROUSSEAU, CORBIER,
BOUYER, SAVARIAU, PRIOU.

Commission de l'Instruction Publique, des Fêtes, des Sports et des Mouvements de Jeunesse :

Mme DUGUE, MM. RAFFIN, CONCHAUDRON, COUTANT, DAVID, CORBIER, MORIN, CHOEMET, HEGRON, LE MEUT.

CLAUDE LE CLERC *Agent Général*
ASSURANCES LE NORD
3, allée du Port-Maillard (Cours F.-Roosevelt) - 44 - NANTES - ☎ 71-49-51

ACCIDENTS * INCENDIE * VIE * RETRAITE
— RISQUES DIVERS * BATEAUX —

Commission du Personnel :

Mme ROUTIER, MM. BROSSAUD, ROUSSEAU, DAVID,
CORBINEAU, HEGRON, SAVARIAU.

Commission du Service Social et du Chômage :

Mmes DUGUE, ROUTIER, MM. DAVID, CORBINEAU,
ARDOUIN, CHOEMET, PENNANEAC'H.

Sous-Commission des Jardins et Plantations :

MM. SAVARIAU, HOCHARD, BILLON.

Commission des Vœux :

MM. COUTANT, DAVID, CONCHAUDRON, HOCHARD.

Commission de Rédaction du Bulletin Municipal d'Informations :

MM. SAVARIAU, MORIN, LOUET, LEMEUT.

Commission de la Circulation :

MM. SAVARIAU, PRIOU, MARCHAIS, HOCHARD,
RAFFIN.

LES DÉLÉGATIONS

Délégués à la S.E.M.I. :

MM. PLANCHER, MAROT, SAVARIAU, LOUET.

Délégués au Bureau d'Aide Sociale :

Mme ROUTIER et M. DAVID.

Délégués pour le Syndicat Intercommunal des Eaux :

Titulaires : MM. BOUTIN et MARCHAIS.
Suppléants : MM. PENNANEAC'H et DAVID.

Délégués pour l'Adjudication des Travaux communaux :

MM. SAVARIAU et PENNANEAC'H.

Délégués au Conseil d'Inspection et d'Achat de Livres pour la Bibliothèque Municipale :

Délégué titulaire : M. RAFFIN.
Délégué suppléant : M. DAVID.

Délégués pour la Révision des Listes électorales :

M. BOUTIN.

Délégués pour la Commission du Jugement dans les Affaires électorales :

MM. HOCHARD, MARCHAIS et BROSSEAU.

Délégués à l'Office Municipal des Sports :

MM. MORIN, CONCHAUDRON, CORBINAUD,
CHOEMET.

Délégués à l'Office Municipal de la Jeunesse :

MM. MORIN, SALAUN, BOUYER, COUTANT.

Délégués pour l'Etude d'Aménagement d'un Port de Plaisance à Trentemoult :

MM. HOCHARD, les Conseillers de la Commission des Fêtes et Sports, PENNANEAC'H, SAVARIAU, CORBINEAU.

Délégués pour l'étude de l'aide à domicile et l'organisation et le fonctionnement du futur Logement-Foyer pour personnes âgées :

MM. BOUTIN, SAVARIAU, DAVID, Mmes ROUTIER,
DUGUE.

Délégués au Comité Culturel :

MM. MORIN, ARDOUIN, RAFFIN.

Délégués à l'Association Communautaire de la Région Nantaise :

MM. PLANCHER, LEMEUT, MARCHAIS, HOCHARD,
BOUTIN, COUTANT, SAVARIAU, ARDOUIN, RAFFIN.

LE SEUL GRAND MAGASIN DE LA RIVE GAUCHE



prisunic REZÉ

6, avenue de la Libération

Tél. : 75-45-69

PRISUNIC : prix-qualité-style

INTERETS 4% NETS DE TOUS IMPOTS
sur le PREMIER LIVRET - Max. 20 000 F

avec option fiscale sur le LIVRET SUPPLÉMENTAIRE -:- Dépôts illimités

+ PRIME DE FIDÉLITÉ DE **0,50 %** SUR CES DEUX LIVRETS

CAISSE D'ÉPARGNE et de PRÉVOYANCE de NANTES

8, rue de Bréa

BUREAUX URBAINS :

REZE-PIRMIL — 19, rue Dos d'Ane — ouverte du mardi au samedi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Centre Commercial CHATEAU DE REZE — ouverte du mardi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 15 h 15 à 19 h — samedi, de 9 h 15 à 12 h 15 et de 15 h 15 à 17 h.

Stationnement du CAR-SUCCESSALE à :

RAGON — Près Café-Tabac : Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 10 heures
SAINT-PAUL — Près de l'Eglise : Lundi et Jeudi de 10 h 30 à 11 h 30
TRENTEMOUT — Place Levoyer : Lundi et Jeudi de 15 h 30 à 16 h 30
REZÉ - Mairie - Place J.-B. DAVIAIS : Lundi et Jeudi de 16 h 45 à 17 h 15





multi.service
56, rue du L' Mont
rezé
cité du château
tel 75.49.43

Laverie Libre Service
Pressing
Teinturerie
Blanchisserie
Ressemelage Maroquinerie
Couture Stoppage Racommodage
Entretien cuir et daim

QUALITE
PRIX
ACCUEIL

en cas d'urgence...

POMPIERS DE NANTES : Caserne Cdt-Gouzé - Tél. 18 - 74-12-34
74-37-46

POLICE-SECOURS : NANTES Tél. 17

COMMISSARIAT DE POLICE DE REZE :
Allée de Touraine Tél. 75-61-55

GENDARMERIE : Pont-Rousseau-Rezé
rue Pierre-Brossolette Tél. 75-65-76

MEDECINS :

Docteur BRITON G., 42, rue Vigier Tél. 75-65-35
Docteur DAVID J., 5, rue Chupiet Tél. 75-63-06
Docteur FARGIS, 56, rue du Lt-de-Monti Tél. 75-62-97
Docteur FAYAT, 28, rue A.-Briand Tél. 75-57-98
Docteur GROLIER R., 26, av. René Guy-Cadou Tél. 75-66-44
Docteur GRUNWALD, 33, rue de la Balinière Tél. 75-68-60
Docteur LE POULENNEC, 1, rue Mazureau Tél. 75-69-40
Docteur MECHINAUD, 18, rue du Chêne-Creux Tél. 75-62-89
Docteur PANETIER, 77, rue Jean-Jaurès Tél. 75-65-01
domicile : 35, rue J.-Douillard

Docteur PRESSARD, 35, rue A.-Lorraine Tél. 75-71-68
Docteur SEIDNER, Immeuble le Corbusier Tél. 75-42-47
Docteur TRIBON J.-C., Château de Rezé Tél. 75-42-55

Docteur-Vétérinaire : M. BOUILLON-TALLENDIER,
Place des Martyrs de la Résistance Tél. 75-70-84

MEDECINS SPECIALISES :

Dr ANGEBAULT (yeux), 36, av. de la Libération Tél. 75-63-48
Dr MEAUME (yeux), 36, av. de la Libération Tél. 75-63-48
Dr FERTIL (Anesthésie), 93 bis, rue Thiers Tél. 75-65-59
Dr TRIBON (Radiologie), Château de Rezé Tél. 75-42-55
Dr TOSCAR (Chirurgie générale), 37, rue J.-B. Vigier Tél. 75-62-83
Dr DEJOUR (oto-rhino), 55, av. de la Libération Tél. 75-48-19

PHARMACIENS

Pharmacie AUBRON L., 1, r. de-Lattre-de-Tassigny Tél. 75-68-86
Pharmacie BARON-PLESSIS, 40, r. de la Blordière Tél. 75-45-46
Pharmacie EON, Trentemoult Tél. 75-63-43
Pharmacie LEGRAND-LEHAY, 75, rue Thiers Tél. 75-69-22

Maurice BAUD

Place des Martyrs-de-la-Résistance
PONT-ROUSSEAU
Téléphone : 75-40-55
photo-cinéma

Mariages
Portraits d'enfants
Amateurs
Industrie
Photo couleur
Identités couleurs
en 4 minutes
Spécialités Kodak
Agfa et Ferrania



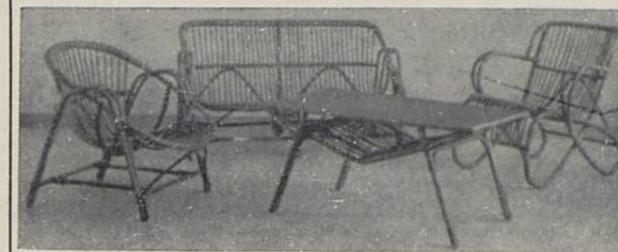
RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE
MASSAGES - GYMNASTIQUE MÉDICALE

B. MOREAU

MASSEUR KINESITHÉRAPEUTE

Soins à domicile et sur rendez-vous

52 bis, rue Aristide-Briand — Tél. 75-41-18 — 44 REZÉ



Vannerie des Trois Moulins
CH. BRIAND

Artisan diplômé de l'Ecole Nationale de Vannerie
Magasin et Ateliers : 31, rue Siméon-Foucault
44 - REZÉ-LÈS-NANTES -:- Téléph. 75-65-87

services médico-sociaux municipaux

Les demandes doivent être adressées du lundi au vendredi au Dispensaire, de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h. Samedi matin, de 9 h à 12 h.

En dehors de ces heures, les demandes doivent être adressées au domicile de l'infirmière de garde. Le nom et l'adresse de celle-ci sont indiqués sur un panneau à la Carterie et paraissent chaque semaine dans le journal.

La Carterie : 21, rue Chupiet (premier étage)
Tél. 75-67-33

SES ACTIVITES

I. — SERVICES DE SOINS

assuré par Mme GENDRONNEAU, Infirmière Principale, assistée de cinq infirmières diplômées d'Etat : Mmes PATISSOU, GARNIER, BOUTOLEAU, GAUVRIT, Mlle LIBERT.

a) Soins au Dispensaire « La Carterie », (1^{er} étage)

Permanences du lundi au vendredi, de 11 h à 12 h, de 17 h à 19 h.

Samedi matin, de 11 h à 12 h.

Après-midi, de 17 h à 17 h 30.

Dimanche matin, de 11 h 30 à 12 h.

b) Soins à domicile : assurés 24 heures sur 24.

II. — SERVICE DES VACCINATIONS

Bâtiment annexe à la Carterie, 36, rue Alexandre-Huchon. Tél. 75-67-33.

Responsable : Mme GENDRONNEAU, Infirmière Principale.

Ce service assure les vaccinations obligatoires.

Heures d'ouverture pour renseignements et inscriptions : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h.

III. — SERVICES MEDICO-SOCIAUX PRIVÉS

Des soins et piqûres à domicile sont également dispensés par trois religieuses et garde-malades à la Maison Hospitalière (Clinique de Saint-Paul). Tél. 75-62-28 et 75-70-14, 26, rue Félicien-Thomazeau.

Heures des soins au dispensaire (sauf le dimanche), de 8 h à 8 h 30, de 15 h à 16 h 30, de 18 h 30 à 19 h 15.

PÂTISSERIE ☆ CONFISERIE

23, rue Alsace-Lorraine
PONT-ROUSSEAU

B. AMAND

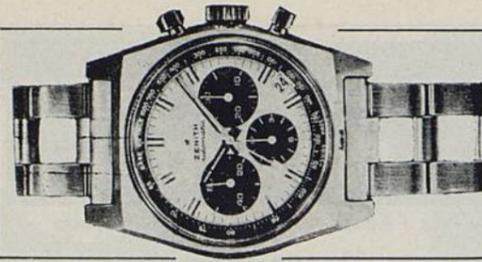
SPÉCIALITÉS DE PIÈCES
MONTÉES
Tél. : 75-45-34



G. BODIGUEL

Horticulteur

33, rue Charles-Rivière -:- 44 - REZÉ
Spécialité de chrysanthèmes
Vente en gros et au détail



HORLOGERIE ★ BIJOUTERIE ★ ORFÈVRERIE QUALITÉ PRIX

Maison Georges LAUNEAU

Concessionnaire : LIP et ZENITH
31, rue Félix-Faure -- REZÉ -- Tél. 75-65-71

renseignements généraux

33 943 habitants au recensement officiel de 1968 (prévisions 1970 : 36 000).

Superficie : 1 543 hectares.

Densité au km² : 2,17 (1968).

Nombre de résidences : 9 491 (1968).

Mairie : Place J.-B. Daviais. Tél. 75-63-93 et 75-68-62.
Services Techniques : Tél. 75-70-54.

Perception de REZÉ : Rue de Touraine — Inspecteur Central du Trésor : M. SEMELIER. Tél. 75-67-01.

Permanence des Allocations Familiales : Le premier vendredi de chaque mois, 9, allée du Pellerin.

Contributions Directes : Caserne Cambronne - NANTES
Tél. 74-37-54

Contributions Indirectes : Caserne Cambronne - NANTES
Tél. 74-24-11

Recette Locale : 12 bis, rue J.-B.-Hamon Tél. 75-55-94

Caisse d'Épargne de Nantes : Bureau, Château de Rezé.
Tél. 75-50-77

S.N.C.F. : Gare de Pont-Rousseau Tél. 75-65-24

S.N.C.F. : Renseignements NANTES - ORLEANS
Tél. 74-23-00

Ponts et Chaussées : Subdivision, place du Marché, REZÉ
(Ingénieur T.P.E.) Tél. 75-45-58

Marchés :

REZÉ-Centre : tous les dimanches matin

Château de Rezé : tous les mardis matin

Pont-Rousseau : tous les vendredis matin.

Notaire : Maître LESAGE, 13, rue Alsace-Lorraine
Tél. 75-60-52

Huissier : Maître ARRIBE, 55, rue Thiers. Tél. 75-65-32

Banques :

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST
1, rue Alsace-Lorraine Tél. 75-63-64

SOCIETE GENERALE
avenue de la Libération Tél. 75-62-65

CREDIT LYONNAIS
(Château de Rezé) Tél. 75-42-15

B.R.B.A. : 25, rue Alsace Lorraine. Tél. 75-40-45

Préfecture : Tél. 73-12-00

Renseignements postaux : Tél. 75-65-42

Clinique St-Paul : rue Félicien-Thomazeau. Tél 75-62-28

P. T. T. :

Bureau Central : Avenue de la Libération
Tél. 75-65-42

M. Henaf, Receveur Tél. 75-60-25

Bureau des Trois-Moulins : Rue Leclerc
Tél. 75-42-41

Cabine Maison Radieuse Tél. 75-66-90

Cabine Trentemoult Tél. 75-69-59

Cabine Ragon Tél. 75-63-66

Poste Muet au Centre du Château.

BAR - TABACS - JOURNAUX - PAPETERIE

J. ROBERT

2, place J.-B.-Daviais — 44 - REZÉ — Téléph. 75-62-88



Atelier : 2 bis, rue
des Chevaliers
Bur. : 54, rue Thiers
PONT-ROUSSEAU
Tél. 75-63-90

SERIGRAPHIE

PARLONS UN PEU DE

"GESTION FINANCIÈRE"

Parmi les multiples tâches auxquelles doivent faire face les responsables de la gestion de notre Ville, il en est une particulièrement délicate.

Il s'agit, en effet, d'ajuster les besoins de la Collectivité aux moyens dont elle dispose.

D'une part, nos concitoyens sont unanimes à déclarer combien est lourde à leur budget la participation qui leur est demandée chaque année, au titre des impôts communaux.

Le Maire et son Administration doivent faire face journellement aux réclamations de leurs administrés, agissant individuellement ou en groupes selon les cas, pour obtenir améliorations ou avantages, à leurs yeux justifiés et indispensables, au nom du progrès ou de l'équité.

Entre ces aspirations contradictoires, le rôle de la Municipalité consiste à faire un certain nombre de choix dont l'ensemble constitue la politique de la Ville.

Il paraît intéressant de faire connaître, par un exemple, les conséquences de cette politique sur le plan financier.

Vous tous qui avez, bon gré malgré, acquitté votre quote-part à la Caisse Commune en 1968, prenez donc connaissance de l'emploi qui en a été fait :

Au cours de cette même année, la répartition des dépenses est traduite comme suit :

1° Enseignement	33,14 %
2° Voirie communale	32,07 %
3° Aide sociale	9,20 %
4° Ordures ménagères	5,43 %
5° Administration générale	4,89 %
6° Réseaux communaux	4,59 %
7° Sports et Loisirs	3,76 %
8° Services sociaux	3,43 %
9° Œuvres sociales scolaires	3,30 %
10° Divers	0,19 %

Il semble que ce tableau se passe de commentaires, et nous souhaiterions qu'il fasse réfléchir tous ceux qui, à titres divers, estiment devoir obtenir davantage au nom du bien commun.

**OPTIQUE
ACOUSTIQUE**
C. BARON
31, rue Jean-Jaurès - REZÉ - 75-40-47

**Pâtisserie
Confiserie**
J. Denis
1, place J.-B.-Daviais
REZÉ

PAPON & MESNIL
5, rue Dos-d'Ane — 44 - NANTES
Téléphone : 75-60-16

CHAUFFAGE TOUS SYSTÈMES AIR CHAUD VENTILATION	SANITAIRE COUVERTURE ZINGUERIE PLOMBERIE
--	---



FLEURS ★ ARTICLES FUNÉRAIRES

H. ORTAIS

4, rue Félicien-Thomazeau
44 - REZÉ-LÈS-NANTES — Tél. 75-63-18

les armoiries de la ville

(Notre couverture)

REZE, troisième Ville du Département de Loire-Atlantique par sa population, ne s'était jusqu'à présent jamais donnée d'armoiries.

Ratiée à l'époque Gallo-Romaine, notre Ville est devenue Rezay au Moyen-Age. Elle était à l'époque, le domaine du Vicomte de Rezay et en « ramage » du Comté de Nantes.

Sur un acte de donation conclu en avril 1260, entre l'Abbaye de Buzay et le Vicomte Sylvestre de Rezay, figure un sceau reproduisant les armes des Sires de Rezay. L'acte et le sceau en cire jaune (actuellement brisé) se trouvent aux Archives Départementales de Loire-Atlantique.

En 1638, Pierre Le Baud II donne l'énoncé héraldique du blason de Rezay, énoncé conforme au sceau de 1260.

« Dix pièces, losangé d'argent et de gueules chaque losange d'argent chargé de quatre burelles d'Azur ».

Par la suite, et à tort, ce blason a quelquefois été représenté, et ceci faute d'employer la couleur, par des losanges blancs et noirs (argent et sable).

Au cours des siècles, le Vicomté de Rezay changea souvent de titulaires, c'est ainsi que se succédèrent les Vicomtes de Saint-Gilles, Trévécarr, de Guémadeuc, Bar-

POUR TOUTE LA PHOTO

STUDIO DELACOUR

Vente photo-ciné
Mariages - Reportages - Portraits
7, rue A.-Briand - REZÉ - Tél. 75-66-88

rir, de Monti. C'est en 1681 que le Vicomté fut érigé en Comté de Rezé en faveur du Seigneur de Monti.

A la fin du XIX^e siècle, Georges Grignon-Dumoulin, Maire, dota Rezé d'un deuxième blason :

« D'azur à la barque d'or, ayant sur son mât le drapeau tricolore, au chef trois mouchetures d'hermine ».

Il semble toutefois que ce blason soit davantage représentatif de Trentemoult et les « Iles » avec leurs chantiers navals, que de la cité toute entière.

C'est pour cela qu'en sa séance du 30 janvier 1970, le Conseil Municipal a arrêté son choix sur un troisième blason qui est en quelque sorte la synthèse des deux précédents.

Son énoncé héraldique est le suivant :

« D'azur, à la barque à l'ancienne d'or, équipée d'hermine,
Voguant sur ondes de sinople,
Au chef losangé de gueules et d'argent,
Chaque pièce d'argent chargée de quatre burelles d'azur ».

On retrouve dans ces nouvelles armes, la vocation maritime de Rezé, déjà esquissée par le blason de Grignon-Dumoulin ; mais à présent, la barque vogue au lieu de rester immobile ce qui représente la marche de Rezé vers le progrès, et les ondes de sinople qui ont été ajoutées symbolisent la présence de la Loire à laquelle notre Cité doit son existence et sa personnalité.

La voile d'hermine qui équipe la barque rappelle l'appartenance de Rezé au Comté de Nantes et à la province de Bretagne.

Au chef a été conservé le losangé de gueules et d'argent burellé d'azur des anciens Seigneurs de Rezay (référence au blason de 1260).

Par ailleurs, les couleurs rouge et vert (gueules et sinople) que l'on retrouve dans ce blason sont les anciennes couleurs de Rome et témoignent ainsi des origines gallo-romaines de notre Ville.

Souhaitons bon vent à notre barque de Rezé, Cité riche d'histoire mais résolument tournée vers le progrès et l'avenir ; cet avenir de prospérité qui sera le fruit du travail et du mérite de l'équipage tout entier.

CHAUDRONNERIE-SERRURERIE-SOUDURES

EN TOUS GENRES

RAMPES - BALCONS
FERS FORGÉS - VÉRANDAS **J. BOURSIER**
68, rue Aristide-Briand — REZÉ — Tél. : 75-67-29

CHARPENTE - MENUISERIE - ESCALIERS

Guy HUCHET

17, rue Victor-Fortun - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-48-81

ce que vous devez savoir...

Le recensement des terrains non bâtis et l'établissement de cet impôt, qui s'apparente à un impôt sur le Capital va faire l'objet de travaux préparatoires assez longs, aussi, les législateurs ont prévu, à titre transitoire une **taxe locale d'équipement** (articles 62 à 78 de la loi).

De nombreux arrêtés d'application et d'interprétation ont été publiés pour fixer les modalités de l'assiette et du recouvrement de cette taxe qui a été applicable, obligatoirement au 1^{er} octobre 1968.

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur vénale de l'ensemble immobilier et obtenu par application à la surface de plancher développée hors-cœuvre, d'un tarif au mètre carré, variable selon les catégories des immeubles.

Le produit de la taxe perçue au profit des Communes ou de leurs groupements, est destiné au financement des équipements publics liés au développement des constructions nouvelles. C'est pourquoi la taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature. Elle vise aussi bien les immeubles d'habitation que les immeubles à usage commercial, artisanal, professionnel, etc.

Certaines opérations sont cependant exonérées de l'impôt. Il s'agit notamment des constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique, celles édifiées dans les Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) lorsque le coût de certains équipements a été mis à la charge des constructeurs.

Le recouvrement de la taxe locale d'équipement est également simplifié : c'est l'inspecteur local des impôts qui, à partir des renseignements fournis par la Direction de l'Équipement lors de la déclaration du permis de construire ou de l'autorisation tacite de construire, ou encore du dépôt de la construction, qui percevra l'impôt.

Le principe de cette imposition « provisoire », grévant le constructeur, était de donner aux Communes les possibilités

I. — LA CONSTRUCTION ET LE PROBLÈME DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

La taxe locale d'équipement a été votée par le Parlement dans le cadre de la loi dite d'« Orientation foncière », le 30 décembre 1967 et publiée au Journal Officiel du 3 janvier 1968 (M. Pompidou étant alors Premier Ministre et M. Ortoli, Ministre de l'Équipement).

Cet important document, modifiant diverses règles d'Urbanisme en vigueur jusqu'alors, prévoit pour le futur, l'établissement d'une **Taxe d'Urbanisation** assise sur la **valeur des terrains non bâtis** et construisibles, situés dans l'intérieur des Zones urbaines des Communes (article 61).

MECANIQUE GENERALE
ET AUTOMOBILE
TOLERIE - PEINTURE



GARAGE J. LE GRAS

AGENCE CITROEN

8, rue Francis-Le-Carval -- REZÉ-SAINT-PAUL

Téléphone : 75-67-07

SANELECT

G. ROUSSEL

CHAUFFAGE — PLOMBERIE — ÉLECTRICITÉ ÉLECTRO - MÉNAGER

79, rue du Jaunais

44 - REZÉ-LÈS-NANTES

Téléphone : 75-69-72

ENTREPRISE DE VIDANGE

J. LE FLOCH

33, route des Sorinières — 44 - REZÉ

Téléphone : 75-46-57 Rezé

FAITES CONFIANCE

AUX ANNONCEURS DE CETTE REVUE

B.R.B.A. Banque
VOTRE Populaire

Intérêts de 3 % à 8,50 %

Compte sur Livret, Épargne-Logement, Bons de Caisse
Mais aussi pour TOUS une gamme complète de CRÉDITS
AUX TAUX LES MEILLEURS

Prêt au Commerce, à l'Industrie
Prêt à l'Artisanat
Prêt Immobilier (même sans hypothèque),
Prêt personnel, etc...

Il y a toujours une solution B.R.B.A.
Interrogez-nous

REZÉ -- 25, rue Félix-Faure -- Téléphone : 75-40-45

BRÛLEURS A MAZOUT

CUENOD

CONCESSIONNAIRE RÉGIONAL

GÉNÉRATEURS D'AIR CHAUD
CHAUDIÈRES D'EAU CHAUDE

A C C

CHAUFFAGE DOMESTIQUE ET INDUSTRIEL

distribué par

CALDA

15, rue de Coulmiers - NANTES - ☎ 74-47-98



SILENCE
QUALITÉ
+ SUISSE +

d'aménager ou de créer les équipements nécessaires à l'urbanisation des agglomérations (voirie, écoulement des eaux pluviales, écoles, etc.)

Jusqu'alors, la Ville avait la possibilité de faire réaliser certains travaux par les lotisseurs et promoteurs d'immeubles collectifs, mais il n'était rien demandé aux constructeurs de maisons individuelles à REZÉ.

Ainsi, la valeur du lot de terrain à bâtir était bien connue de l'acquéreur qui l'achetait en connaissance de cause. Il pouvait, dès le départ, envisager la construction de son habitation selon ses possibilités.

Il n'en est plus de même actuellement, car l'absence de travaux publics mis à la charge du lotisseur n'a nullement fait baisser le prix des terrains à bâtir, et le candidat à la construction a intérêt à faire chiffrer par son architecte ou son métreur le coût de la taxe d'équipement qu'il devra payer pour connaître, effectivement, le prix de revient et établir son budget de financement.

Il est aussi précisé que la perception de cette taxe nouvelle par les Communes ne présente pas que des avantages, car le gouvernement a aussi décidé que, pour toute opération d'Équipement subventionnable par l'État, une somme devra être obligatoirement auto-financée par les ressources de la Ville (17 à 19 % en principe), ce qui limite le produit des emprunts à contracter.

L'importance des charges ainsi imposées ont conduit la presque totalité des Communes à se rallier aux taux de 3 % applicable à la valeur théorique de la surface bâtie pour chacune des catégories de construction dénombrée par le législateur.

Ajoutons que l'article 72 de la loi prévoit également le maintien de diverses dispositions antérieures telles que :

— Cession gratuite de terrain pour alignement de voirie ou autres usages collectifs.

— La perception de la redevance pour le droit de raccordement au réseau d'assainissement (eaux usées) prévu par l'article 35-4 du Code de la Santé Publique.

II. — LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Par décret du 24 octobre 1967 pris par le Premier Ministre sur rapport du Ministre chargé de l'aménagement du territoire, il a été décidé l'institution obligatoire d'une redevance d'assainissement applicable au 1^{er} janvier 1968.

Ce décret a été pris pour l'application de la loi de finances 1966 (votée par le Parlement le 29 novembre 1965) qui supprimait la taxe de déversement à l'égout. Cette dernière



Ets **KROTOFF** et Cie

matériels en acier inoxydable
grandes cuisines
mobilier médico-chirurgical

Téléphone (40) 75-51-93
45, RUE DES CHEVALIERS
44 - REZÉ-LÈS-NANTES

taxe était recouvrée par l'Administration des Contributions Directes, en annexe à l'impôt foncier et sur les mêmes bases que celui-ci.

« La nouvelle redevance d'assainissement est maintenant assise sur le volume d'eau prélevé par l'usager du service d'assainissement sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source... », selon les termes de l'article 4 du décret du 24 octobre 1967.

De nombreux arrêtés et circulaires ministérielles sont venus depuis lors interpréter et préciser les textes très complexes relatifs à cette redevance.

Le principe retenu par le législateur a été de faire du service d'assainissement une entité autonome dans sa gestion (dépenses = recettes). Cela paraît difficile à réaliser étant donné l'importance des investissements qu'entraîne l'établissement des réseaux de desserte et des stations d'épuration qui sont maintenant imposées par le Conseil Supérieur d'Hygiène.

De toute façon, et pendant longtemps, les villes seront amenées à apporter une contribution au budget d'assainissement, car la rentabilité de la nouvelle redevance n'est pas suffisante pour couvrir la dépense, même si son taux paraît élevé.

Il y a lieu de noter toutefois que l'ancienne taxe de déversement à l'égout était nettement trop faible et les assujettis étaient loin de déboursier l'équivalent du service rendu (coût des vidanges par entreprise spécialisée). Ainsi, en 1967, la Ville a perçu à ce titre la somme de 45 790 F, ce qui, évidemment, est loin du coût de revient annuel de l'Assainissement eau-usées. A titre d'exemple, nous pouvons préciser que la seule facturation de l'eau nécessaire à l'alimentation des « chasses » périodiques s'est élevée, la même année, à plus de 29 000 F.

Ajoutons que les Communes sont dans l'obligation d'appliquer les textes réglementaires et n'ont aucune possibilité d'interpréter ceux-ci.

COMMENT OBTENIR ?

PIECE DESIREE	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	OBSERVATIONS
— EXTRAIT DE NAISSANCE	ETAT CIVIL	Indiquer la date de naissance et nom et prénoms	1,00 F	A la Mairie du lieu de naissance
— EXTRAIT DE MARIAGE	ETAT CIVIL	Date du mariage et nom et prénoms	1,50 F	A la Mairie du lieu de mariage
— EXTRAIT DE DECES	ETAT CIVIL	Date du décès et nom et prénoms	1,00 F	A la Mairie du décès
— BULLETIN DE DECES	ETAT CIVIL	Date du décès et nom et prénoms	gratuit	A la Mairie du décès
— FICHE D'ETAT CIVIL	Mairie du domicile	Sur présentation du livret de famille	gratuit	
— CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile	— avoir 21 ans — livret de famille ou extrait de naissance — attestation de domicile	gratuit	Inscription sur la liste électorale chaque année du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre
— CERTIFICAT DE VIE	ETAT CIVIL	Comme pour la fiche d'état civil avec mention non décédé	gratuit	
— CASIER JUDICIAIRE	Greffes du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	Son Etat Civil	8,25 F	
— CERTIFICAT DE NATIONALITE	Greffes du Tribunal d'Instance du domicile	Pièces prouvant la nationalité française		
— COPIE CONFORME	Mairie	Présenter la copie et l'original		
— LIVRET DE FAMILLE	Mairie du Mariage	En cas de perte : présenter un certificat de perte délivré par le commissariat	8,00 F	Gratuit le jour du mariage

ENTREPRISE BRINGER & TONDUT

Société à Responsabilité limitée au Capital de 3 000 000 de Francs

ENTREPRISE GÉNÉRALE

TRAVAUX PUBLICS

11, avenue de l'Opéra -- PARIS 1^{er} — Téléphone : (1) 073-37-43 +

AGENCE DE L'OUEST : Route de Paris (angle Chemin de la Garde) - 44 - NANTES - ☎ 74-86-44

UN PROBLÈME QUI NOUS CONCERNE TOUS :

L'ENFANCE HANDICAPÉE

Quand on parle d'enfance handicapée, il y a lieu de distinguer les réalisations communales et celles dues à l'initiative des œuvres privées aidées par la Commune.

Réalisations communales

1. — SECTEUR SCOLAIRE

A. — Les classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires ont connu un essor considérable en quelques années.

Ces classes sont implantées à :

RAGON - Filles : 2 classes

RAGON - Garçons : 1 classe

CHATEAU-SUD - Garçons : 2 classes

CHATEAU-NORD - Filles : 2 classes

CHATEAU-NORD - Garçons : 3 classes

(dont la classe-atelier).

L'ouverture d'une onzième classe est prévue pour Septembre prochain, vraisemblablement à Pont-Rousseau.

être mises en place à REZÉ grâce à la création du C.E.S. de La Trocardière et de la Section d'Education Spécialisée (E.E.S.) qui lui sera annexée.

Ainsi, les enfants handicapés recevront l'éducation à laquelle ils ont le droit, dans les mêmes établissements que tous les autres enfants.

B. — Mais les classes de perfectionnement et les S.E.S. n'accueillent que les enfants présentant une déficience intellectuelle légère. D'autres enfants d'intelligence normale rencontrent des difficultés scolaires (lecture, orthographe). Pour ceux-là, REZÉ offre le secours d'une équipe psycho-pédagogique dans deux groupes scolaires (Château-Nord et Rezé-Centre). Chaque équipe est composée d'une psychologue, d'un rééducateur psycho-pédagogique et du maître de l'enfant. La diminution du pourcentage des redoublements dans les groupes scolaires dotés d'une telle équipe amène à souhaiter l'extension de cette expérience aux autres écoles de la Commune.

	Avant 6 ans	6 à 12 ans	12 à 16 ans
Enfance handicapée	Ecole Maternelle	Classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires	Section Education Spécialisée annexée à un C.E.S.
Enfance non handicapée	Ecole Maternelle	Ecoles élémentaires	C.E.S.

Jusqu'à la rentrée 1970, elles sont destinées à accueillir des enfants de 6 à 14 ans. Les élèves de plus de 14 ans fréquentaient la classe-atelier de Château-Nord.

A compter de la rentrée 1970, les nouvelles structures prévues par la circulaire de Septembre 1965 vont

C. — Il faut enfin signaler que toute l'activité de ce secteur est harmonisée par la Commission Médico-Pédagogique, dont le Président est M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de NANTES - 8. Afin

de permettre à cet organisme de remplir son rôle, la Commune a mis une salle de classe à sa disposition.

Aide apportée à des œuvres privées

1. — L'U.D.A.P.E.I. (« Les Papillons Blancs », 7, rue Camille-Jouis).

Depuis 1967, la Commune prêtait une classe située Place du Pays-de-Retz, à l'U.D.A.P.E.I. Ce local se révéla bientôt trop exigü. Aussi, à l'occasion de l'emménagement de l'école maternelle de REZÉ-Centre dans de nouveaux bâtiments, les classes de la rue Camille-Jouis, refaites par les soins des services techniques de la Com-

mune, furent mises à la disposition des Papillons Blancs.

Cet organisme, pleinement satisfait des efforts de l'Administration Municipale en sa faveur, a adressé, le 25 février, une lettre à M. le Maire dont nous publions le passage suivant :

« Monsieur le Maire,

« Nous nous permettons, avec quelque retard, de vous remercier pour l'ensemble des aménagements que vous avez effectués dans les locaux mis à notre disposition pour le fonctionnement de notre Externat Médico-Pédagogique et aussi pour le matériel que vous avez également mis à notre disposition.

« Notre Externat a pris maintenant son rythme normal de fonctionnement, après une période de rodage et c'est avec satisfaction que notre Association et les familles intéressées ont vu se mettre sur pied ce nouveau service d'accueil pour enfants déficients mentaux et cela, grâce à votre appui. »

2. — L'OFFICE D'HYGIENE SOCIALE - 1 bis, rue Madame-Curie (75-45-97).

On connaît la portée de l'œuvre entreprise à Nantes, rue Arsène-Leloup, dans ce domaine.

Cet organisme va ouvrir, le 7 avril prochain dans des locaux mis à sa disposition, un Centre de consultations médico-psychologique pour enfants et adolescents.

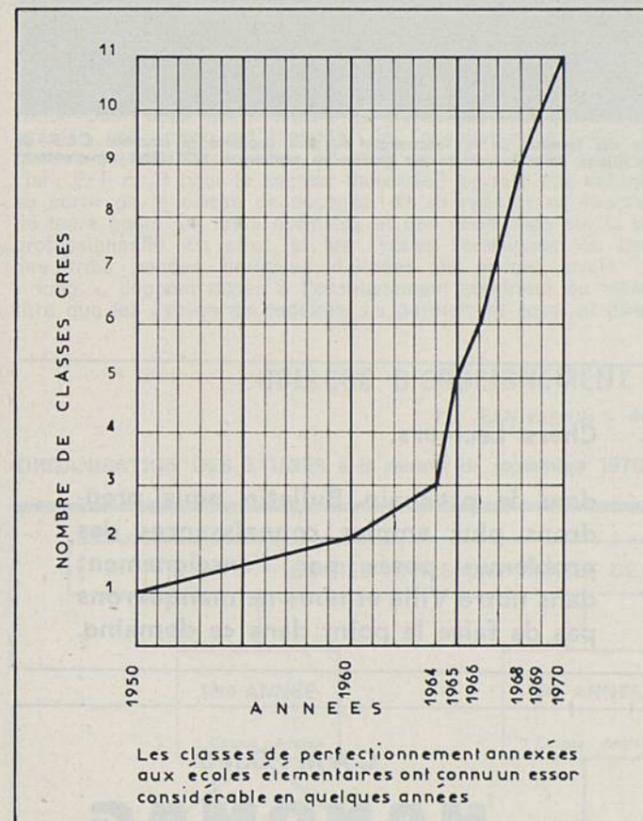
La permanence sera assurée chaque jour (sauf samedis et dimanches de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30).

Ultérieurement, la compétence sera étendue aux adultes.

—○—

Ce rapide tour d'horizon n'a pas la prétention d'épuiser le sujet de l'Enfance Handicapée à REZÉ, et nous conseillons aux personnes directement intéressées de se référer à la liste d'adresses suivante :

- Bureau d'Aide Sociale.
- U.D.A.P.E.I. : 7, rue Camille-Jouis, REZÉ.
- Hygiène Mentale : 1 bis, rue Mme-Curie, REZÉ.
- Commission Médico-Pédagogique Ecole de Filles La Houssais, REZÉ.



ACHETEZ MOINS CHER!

TEXTILES

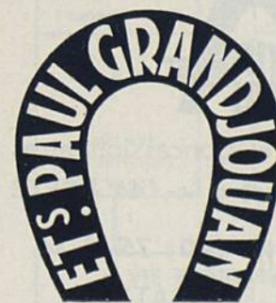
PRÊT A PORTER

centre distributeur
E. LECLERC

CENTRE LECLERC TEXTILES

12, RUE PIERRE-CHÉREAU — 44 - NANTES

14, RUE ALSACE-LORRAINE — 44 - REZÉ



Correspondants de la S.N.C.F.
Tous Transports - Déménagements
Transit

COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS URBAINS

Rue des Abattoirs
44 - NANTES



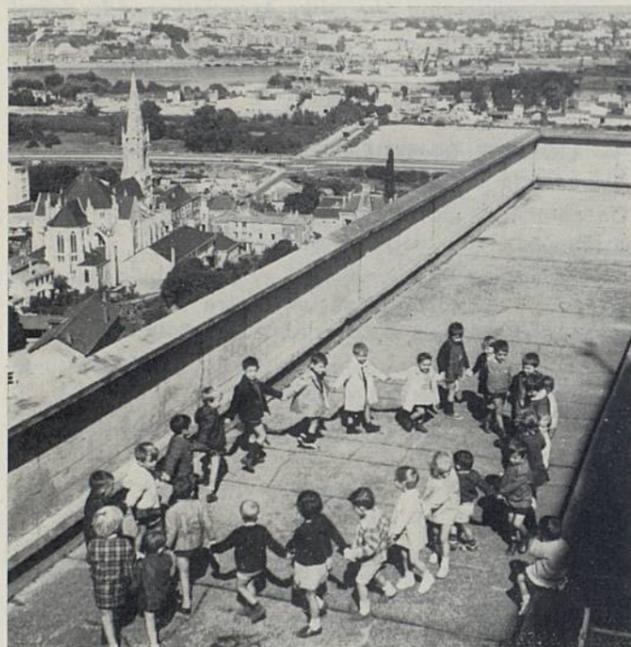
Téléphone : 75-68-48
Boîte Postale 1136

MAROQUINERIE — ARTICLES POUR CADEAUX
 JOUETS — DISQUES — MONTRES
 5, rue du Château-de-Rezé - LA CROIX-DE-REZÉ

LIBRAIRIE PAPETERIE JOURNAUX

coup d'œil rapide sur l'enseignement à Rezé-lès-Nantes

Ecole Maternelle. Grand Air et Soleil pour nos petits en récréation sur la terrasse de l'immeuble « La Maison Radieuse » construit par l'architecte LE CORBUSIER (Cliché X...)



Vue des terrains de la Trocardière où sera implanté le nouveau C.E.S. de 990 places dont l'ouverture est prévue en septembre 1970 (Etat constructeur)

Chers Lecteurs,

dans le prochain Bulletin nous prendrons plus amples connaissances des problèmes posés par l'enseignement dans notre Ville et nous ne manquerons pas de faire le point dans ce domaine.

Simca - Sud - Loire

Ets. BLAIN & Cie - Concessionnaires
 102, rue E.-Sauvestre - 44 - REZÉ-LÈS-NANTES
 Téléphone Nantes (40) 75-41-34 et 75-42-49

- ☆ TOLERIE - PEINTURE - MÉCANIQUE
- ☆ PIÈCES DÉTACHÉES
- ☆ DÉPANNAGE
- ☆ STATION - SERVICE



CHRYSLER

SIMCA

SUNBEAM

automarché
 Occasion

CAMIONS

HANOMAG



Ets. BLAIN & Cie - Concessionnaires
 102, rue E.-Sauvestre - 44 - REZÉ

Téléphone Nantes (40) 75-41-34

- ☆ ATELIER DE RÉPARATIONS
- ☆ PIÈCES DÉTACHÉES

Un ensemble éducatif important
 dans la région Nantaise :

La Cité Technique de Rezé

Par M. J. PINETTES, Proviseur

Cet ensemble offre aux enfants qui résident au Sud de l'agglomération nantaise — et tout d'abord à ceux de REZE — des possibilités d'études très variées, souvent mal connues.

Le Lycée Technique reçoit les élèves à leur sortie des classes de 3^e des Collèges d'enseignement secondaire, sur dossier avec avis favorable de la Commission départementale d'orientation pour ceux qui viennent de l'enseignement public, sur examen pour ceux qui viennent de l'enseignement privé. La gamme étendue des options (B et G pour le secteur commercial ; E, F et TI pour le secteur industriel) permet aux enfants, au sortir de la classe de seconde, de se répartir en fonction de leurs goûts, de leurs aptitudes et des débouchés sur la vie professionnelle. En effet, si les Lycées Techniques, au bout des trois années normales d'études de second cycle dit « long », donnent accès à l'enseignement supérieur au même titre que les Lycées secondaires, ils permettent aussi et direc-

tement d'accéder aux postes de techniciens que l'économie française offre à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas poursuivre des études supérieures.

Le Collège d'Enseignement Technique annexé au Lycée offre deux types de formation. L'une, dite de second cycle « court », intéresse également les élèves sortant des classes de 3^e des Collèges d'enseignement secondaire. Ils y sont admis dans les mêmes conditions qu'au Lycée, mais pour des études plus courtes (deux ans) et nettement plus faciles en vue d'un Brevet d'enseignement professionnel du secteur industriel ou commercial. Cet examen, institué depuis peu, est moins étroitement spécialisé qu'un C.A.P. mais sensiblement du même niveau.

La seconde formation dispensée par le Collège d'Enseignement Technique mène en trois ans au certificat d'aptitude professionnelle les élèves sortant soit d'une classe de fin d'études primaires, soit d'une 5^e de transition des Collèges d'enseignement secondaire. Les classes de fin d'études étant appelées à disparaître, l'accès à ce type de formation, également orienté vers les deux secteurs industriel et commercial, doit être relativement facilité.

Qu'il s'agisse du Lycée ou du Collège, toutes les classes sont ouvertes aux filles comme aux garçons (bien qu'il n'y ait guère de garçons parmi les lingères, ni de filles parmi les chaudronniers). L'Établissement leur offre les trois régimes traditionnels, externat, demi-pension, internat. Les tableaux dits « organigrammes » ci-joints présentent le détail des études possibles. Si les lecteurs ont besoin de renseignements complémentaires ou d'informations concernant d'autres préparations, les chefs des établissements scolaires où se trouvent les enfants intéressés doivent pouvoir les leur fournir. Les services publics de l'orientation scolaire et professionnelle et du bureau universitaire des statistiques sont également à leur disposition, ainsi, bien entendu, que l'Administration de la Cité Technique de REZE.

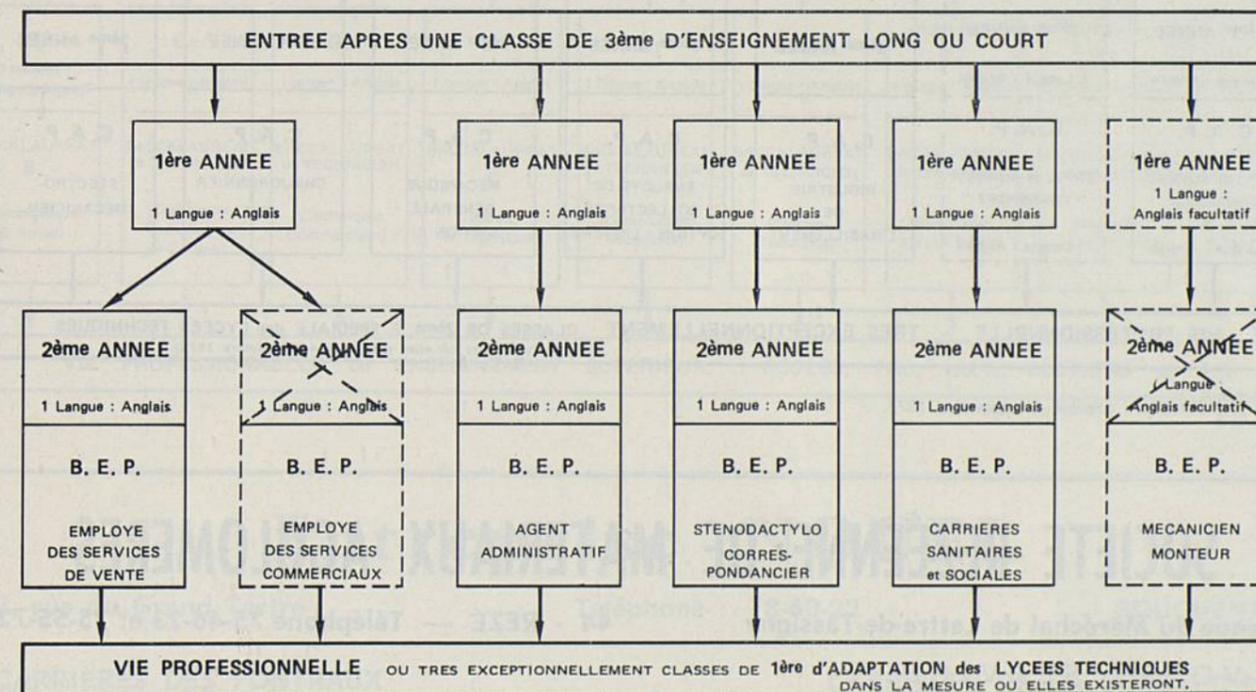
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Annexé au LYCEE TECHNIQUE

PL. JEAN PERRIN - 44. RÈZE - TEL. NANTES 75.50.14

ORGANISATION DES ETUDES à la rentrée de septembre 1970. - FORMATION EN DEUX ANS (Nouveau Régime)

Feuille 2



Ouverture éventuelle en Septembre 1970

Ouverture éventuelle en Septembre 1971

POMMES DE TERRE — LÉGUMES SECS
STATION DE CONDITIONNEMENT

Gilbert GUILBAUD

70, rue Ernest-Sauvestre
Téléphone : 75-67-14 44 - REZÉ-LÈS-NANTES
Fournitures pour écoles et cantines

ATELIERS REZÉENS
D'APPLICATIONS MÉCANIQUES

MECANIQUE GENERALE

23, rue Fontaine-Launay
44 - REZÉ-LÈS-NANTES -:- Tél. : 75-40-25

BOULONNERIE ET VISSERIE PROTÉGÉE
STOCK IMPORTANT — PROTECTION GARANTIE

MÉTALLISATION MODERNE

3, rue Alsace-Lorraine - 44 - REZÉ - Téléphone 75-67-27
ZINGAGE BRILLANT A FAÇON

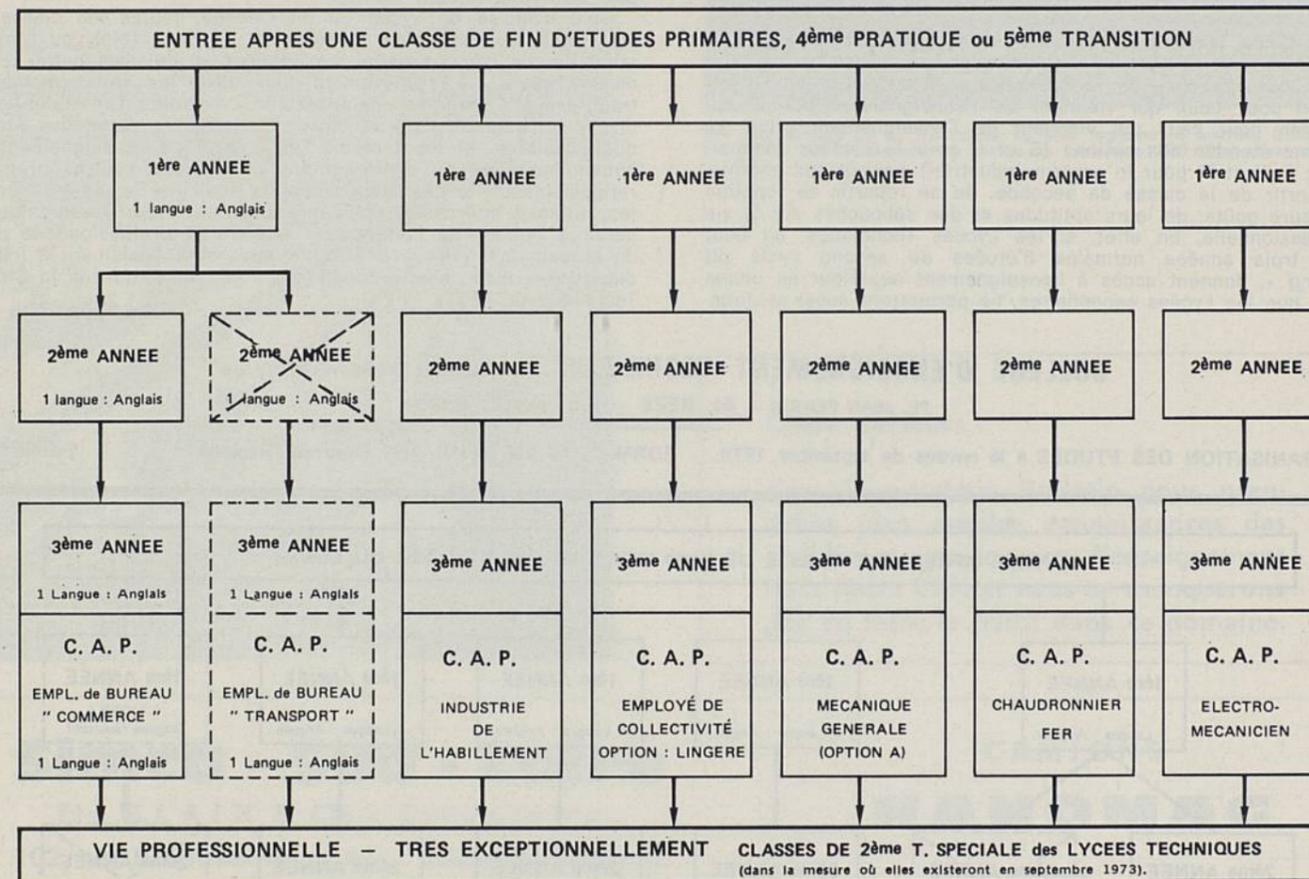
BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE
DE LA LOIRE

Ets MAURY & Cie

CHIFFONS D'ESSUYAGE
Téléphone : 75-67-35 44 - REZÉ-LÈS-NANTES

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Annexé au LYCEE TECHNIQUE
PL. JEAN PERRIN — 44. RÈZE — TEL. NANTES 75.50.14

ORGANISATION DES ETUDES à la rentrée de septembre 1970. - PREPARATION AUX C.A.P. en 3 ANS (ANCIEN REGIME) Feuille 1



Fermeture possible en septembre 1971.

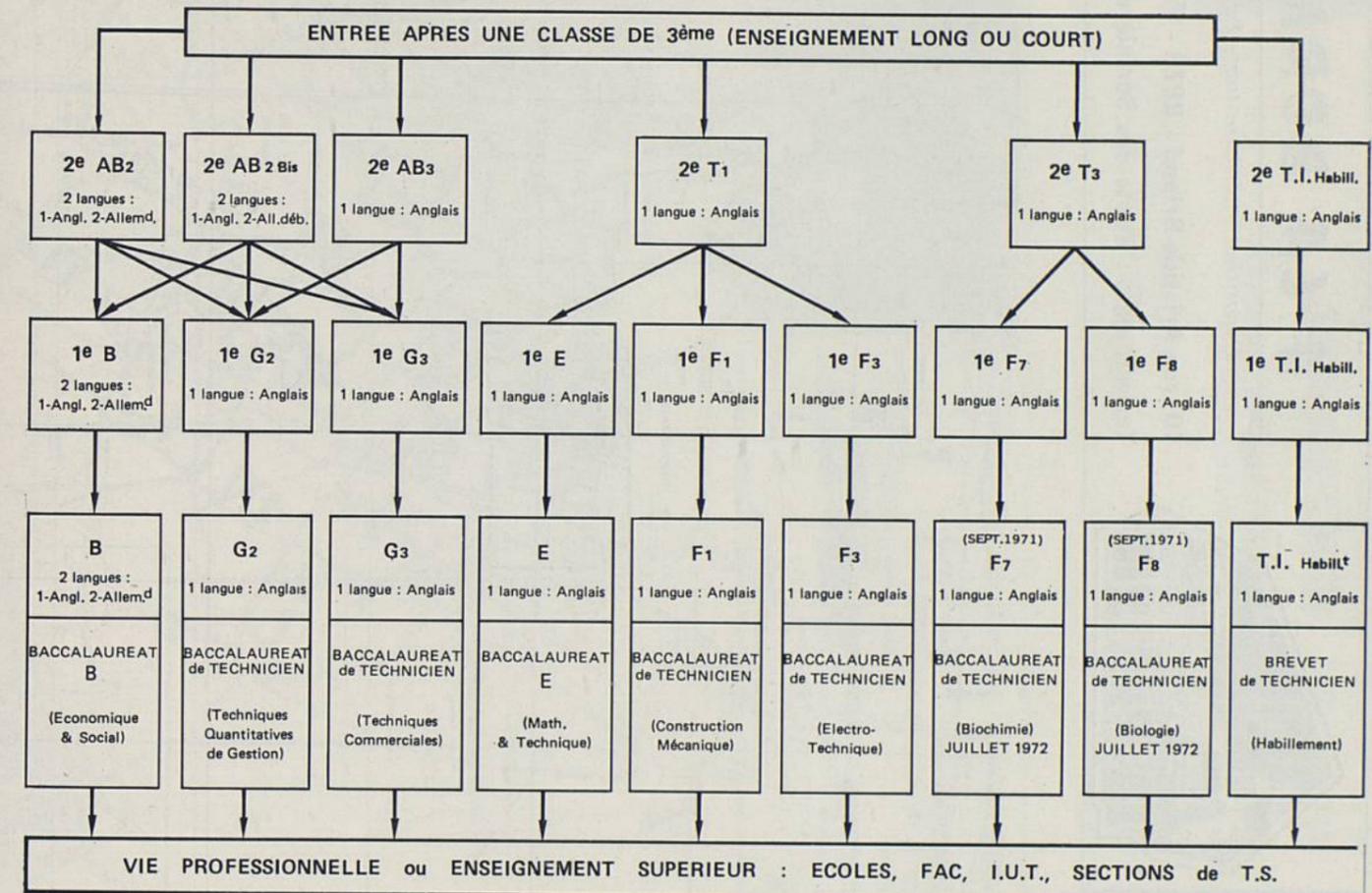
SOCIETE REZÉENNE DE MATERIAUX AGGLOMERES

Avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 44 - REZÉ — Téléphone 75-46-23 et 75-55-72

A VOTRE SERVICE...
... POUR TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
dépositaire PLANCHER P. P. B.

LYCEE TECHNIQUE NATIONALISE MIXTE — Place Jean Perrin — 44 - REZÉ - Tél. Nantes 75-50-14

ORGANISATION DES ETUDES à la rentrée de Septembre 1970



Entreprise NOUËL

3, rue du Grand Tertre

Téléphone : 78-60-22

BOUGUENAIS

CARRIÈRES DES PONTRAUX
BOUGUENAIS — Tél. 75-54-72

CARRIÈRES DE LA GERBAUDIÈRE
ST-PHILBERT de BOUAIN (Vendée) - ☎ 20

plan de la ville



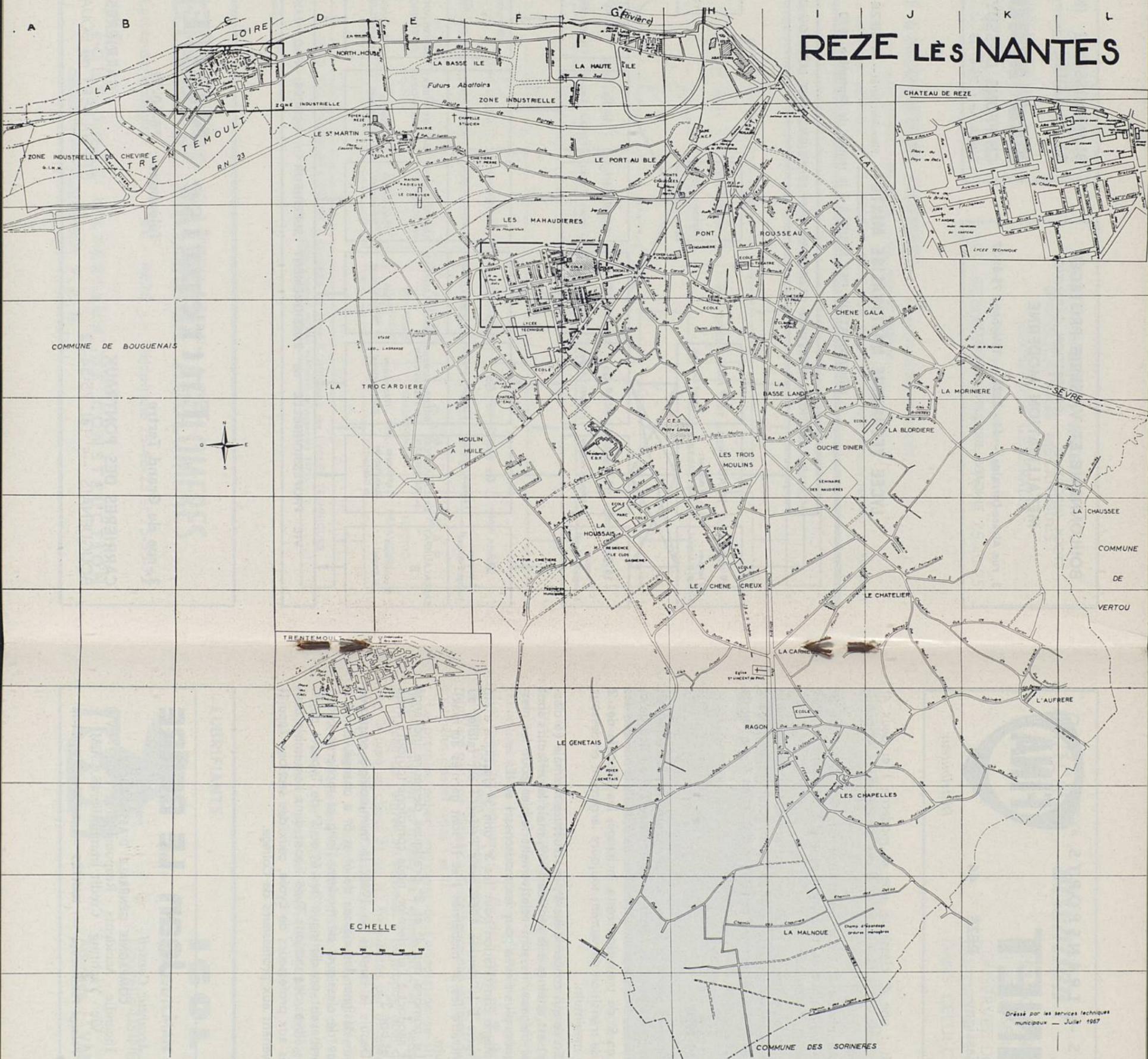
A LA BORNE

Exposition intérieure toute l'année

10, rue Aristide-Briand - REZÉ - ☎ 75-44-82

Terrain expo : Route des Sorinières - REZÉ

CAMPING
CARAVANES
CHALETs
NAUTISME
SPORTS



Dréssé par les services techniques municipaux - Juillet 1967

L
I
T
E
R
I
E

A VOTRE SERVICE ...

MEUBLES DARLOT

57, rue Alsace-Lorraine
(entre le Pont-Rousseau et le carrefour)

Téléphone : 75-60-40

... VOUS AUREZ TOUJOURS LA QUALITÉ



COUVERTURE
ZINGUERIE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

MARCEL GRIPPAY

80, rue Jean-Jaurès - PONT-ROUSSEAU - REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

Entreprise fondée en 1898
Téléphone : 75-65-75



FUEL — CHARBONS — COMBUSTIBLES — TRANSPORTS



Paul BINET

7, avenue De-Lattre-de-Tassigny — REZÉ - 44
Téléphone : 75-69-89



Distributeur

C. E. S.

"LA PETITE LANDE"

deux ans après

La structure de l'établissement se complète d'année en année, mais elle est largement déséquilibrée à la base par l'accroissement du nombre des 6^e et 5^e.

1968-1969

A la rentrée de 1968, nous avons ouvert deux classes de 3^e, une troisième mixte classique et moderne et une troisième moderne II. Par contre, nous avons dû supprimer une troisième pratique par suite de l'insuffisance des effectifs, la moitié des jeunes gens et jeunes filles inscrits en juillet ayant trouvé un emploi au cours des vacances.

Le nombre des 6^e est passé de 7 en 1967-1968 à 8 en 1968-1969, celui des 5^e de 5 à 7 ; à ces classes, il faut ajouter les 6^e et 5^e de transition dont le nombre n'a pas varié, 2 pour chaque niveau.

En ce qui concerne les 4^e, elles sont passées de 3 en 1967-1968 à 4 en 1968-1969, se répartissant comme

suit : une 4^e classique, une 4^e moderne I et deux 4^e moderne II, il faut ajouter à ces classes deux 4^e pratiques.

Au niveau 3^e, deux ouvertures en 1968-1969, une 3^e mixte classique et moderne I et une 3^e moderne II, plus 1 seule 3^e pratique.

Dès la rentrée de 1968, on constate donc une très nette tendance au dépassement de la structure aux niveaux 6^e et 5^e d'enseignement général, 8 classes de 6^e au lieu de 6, et 7 classes de 5^e au lieu de 6.

1969-1970

Pour la présente année scolaire, cette tendance ne fait que s'accroître, le nombre des 6^e passe à 9 au lieu de 6, celui des 5^e à 9 également au lieu de 6, mais le nombre des 6^e et 5^e de transition reste inchangé, les effectifs des 2 6^e de transition demeurent toujours largement en-dessous du maximum.

En ce qui concerne les 4^e, la structure normale (6 classes) est atteinte à la rentrée 1969, mais les effectifs sont très inégaux, ils sont relativement faibles pour les classiques, plus élevés pour les modernes I et II.

Même constatation pour les 3^e, une 3^e classique a été ouverte à la rentrée 1969 mais l'effectif est faible, au contraire les 3^e modernes I et II sont garnies au maximum.

Le nombre des 4^e et 3^e pratiques demeure inchangé par rapport à l'an dernier, nous comptons toujours deux 4^e et une 3^e.

Depuis la rentrée de 1968, la terminologie employée pour désigner les classes de 6^e et 5^e a changé, il n'y a plus de classique, de moderne long et moderne court, dorénavant on distingue des 6^e et 5^e de Types I et II. Les élèves des sections Type I sont dans l'ensemble confiés aux professeurs de Lycée, ceux des sections Type II revenant aux professeurs de Collège.

LE CHASSEUR DE PONT-ROUSSEAU
donc le vôtre...

pour vous conseiller

NAUDIN-BERNARD

Semelles orthopédiques sur mesure
Fournisseur agréé de la Sécurité Sociale n° 44-2059

18, rue Thiers — Téléphone : 75-69-64
PONT-ROUSSEAU

Jean LE BERRE

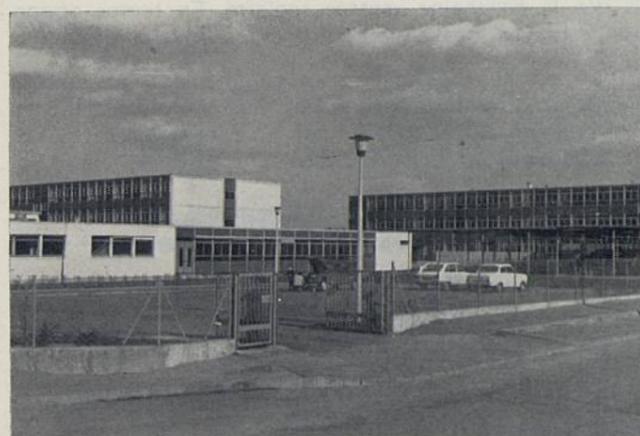
Assureur Conseil

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
Incendie - Accidents - Responsabilité Civile - Vol
Vie - Yachting - Crédit Immobilier S.C.A.M.

Passage Pommeraye — NANTES — Téléphone 71-04-18

PARENTS, attention !

TRÈS SOUVENT DANS LES ÉCOLES LES ENFANTS SONT CHARGÉS DE RÉALISER TELLE OU TELLE ENQUÊTE SUR LA VIE LOCALE. CONSERVEZ DONC CE DOCUMENT ET CEUX A VENIR QUI DÉTAILLERONT DES PROBLÈMES SEULEMENT ABORDÉS DANS CELUI-CI.

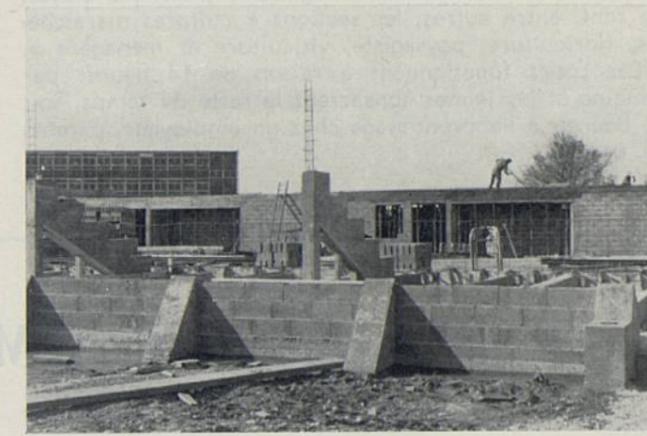


Vue générale des locaux du C.E.S. « La Petite Lande » (Cliché X...)

Il n'y a plus depuis la rentrée de 1968 d'orientation à la fin du premier trimestre pour les élèves de 6^e, l'enseignement du latin ayant été supprimé à ce niveau. L'orientation des élèves est donc reportée à la fin de l'année de 6^e et même plus souvent à la fin de l'année de 5^e. Pour l'année 1969-1970, l'enseignement du latin en 5^e est remplacé par une initiation d'une heure par semaine dans toutes les classes types I et II.

Le premier palier important de l'orientation se situe donc maintenant au niveau de l'entrée en 4^e et le second au niveau de l'entrée en seconde, à ce propos, quel que soit le type de classe (I ou II) fréquentée par un élève, ses chances demeurent égales quant à l'avenir.

Parallèlement à l'augmentation générale des effectifs (579 à la rentrée de 1967-1968 ; 783 à la rentrée de 1968-1969 ; 960 à celle de 1969-1970) le nombre des demi-pensionnaires est passé de 90 en 1967-1968 à 285 à la rentrée de 1969-1970.



Afin de compléter l'éducation intellectuelle proposée aux élèves, par l'éducation physique indispensable à leur développement corporel et propice à l'augmentation de leurs facultés intellectuelles, il est adjoint, à l'ensemble des locaux du C.E.S. « La Petite Lande », un ensemble sportif comprenant un gymnase que la photo ci-dessus vous montre en construction.

(Cliché X...)

Si les possibilités d'accueil de la demi-pension ne sont pas encore dépassées, il n'en va pas de même du reste de l'établissement, si bien que cette année 6 classes préfabriquées ont dû être montées. Pourquoi ? Le C.E.S. n'est-il pas du type 1200 ? Peut-être, mais sa conception correspond à un programme pédagogique qui a été sensiblement bouleversé par la réforme des horaires en 6^e et 5^e intervenue après mai 1968, en particulier par une réglementation très stricte concernant l'alternance des heures de groupes.

Comme par ailleurs c'est à ce niveau que la structure est largement dépassée (3 classes de plus en 6^e et 3 en 5^e), la conclusion s'impose d'elle-même, il est urgent de construire un autre établissement.

LUBRIFIANTS



IGOL Bretagne-Anjou

Ets. GUILMAN & Cie - 10, Bd Victor-Hugo NANTES - ☎ 71-97-60

Nouvelle USINE : Zone Industrielle de Rezé

Agences : VANNES — FONTENAY-LE-COMTE

dans le cadre d'une formation agricole :

le centre professionnel polyvalent rural

Dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale, le Centre Professionnel Polyvalent Rural s'adresse à tous les jeunes apprentis de 14 à 18 ans des deux sexes.

De création relativement récente, plusieurs sections essentiellement horticoles ou agricoles y ont été créées. Ce sont, entre autres, les sections « cultures maraîchères, floriculture, paysagiste, viticulture et ménagère ».

Les cours fonctionnent à raison de 14 heures par semaine et les jeunes consacrent le reste du temps, soit 26 heures, à l'apprentissage chez un employeur, parents ou tiers.

Le Centre prépare aux Brevets d'apprentissage et aux Brevets professionnels des spécialités mentionnées ci-dessus.

Il est possible que de nouvelles sections soient ouvertes dès la prochaine rentrée scolaire. En temps opportun, la presse locale mentionnera ces ouvertures.

Tous autres renseignements complémentaires seront fournis aux familles intéressées qui s'adresseraient au Centre dont le responsable est M. Pierre MARTIN, 16, rue Aristide-Briand, à VERTOU.

vous recherchez un **PLACEMENT**

vous avez besoin

d'un **CRÉDIT** pour

VOS ÉCONOMIES
+ NOTRE CRÉDIT
= VOS PROJETS

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, RÉPARER, ACHETER UN LOGEMENT OU UN LOCAL PROFESSIONNEL
- VOUS ÉQUIPER SUR LE PLAN FAMILIAL OU PROFESSIONNEL,
- FINANCER TOUTE AUTRE OPÉRATION...

Tous ces Services..., et bien d'autres, vous les trouverez au

CRÉDIT MUTUEL

aux meilleures conditions qui soient, car le **CRÉDIT MUTUEL** n'a pas pour objet de faire des bénéfices, mais de rémunérer votre épargne et de vous consentir des prêts **AUX MEILLEURS TAUX**

Agriculteurs, Ouvriers, Fonctionnaires, Artisans, Employés ou Cadres de l'Industrie ou du Commerce...

VOTRE INTÉRÊT est de devenir sociétaire des

CAISSES RURALES DE CRÉDIT MUTUEL

TOUS RENSEIGNEMENTS A :
Saint-Pierre-de-Rezé : 32- rue Georges-Boutier
Saint-Paul-de-Rezé : 4, place Roger-Salengro



RENAULT GARAGE MOINET et Fils

Atelier agréé EXPOSITION PERMANENTE

25, rue Jean-Jaurès - 44 - REZÉ - Tél. 75-65-56



le centre culturel et la maison des jeunes

Fidèle au but qu'il s'est fixé de promouvoir une action culturelle à l'échelon de la Cité, le Centre Culturel de REZÉ poursuit ses tentatives d'information et d'animation en direction de la jeunesse et du plus large public.

Les objectifs de la saison 1970 sont fixés. Il importe, en étroite collaboration avec la Maison de Jeunes et d'Éducation Populaire, de rechercher les formes les mieux adaptées qui permettront de les atteindre, et notamment, l'établissement de liens plus étroits avec les diverses Associations de la Commune et avec le milieu scolaire.

Commencée sous le signe de la poésie avec l'excellent spectacle de l'Atelier Dramatique de la Comédie de l'Ouest, s'enchaînant sur un débat passionné entre public et comédiens, la nouvelle saison propose des manifestations de caractère varié, dont l'éventail doit être susceptible de motiver l'intérêt des couches diverses de la population.

La Maison des Jeunes, au cœur du Château de REZÉ semble être, par ses locaux adaptés, un lieu de rencontre et d'échange des plus favorables.

— Les 19, 20 et 21 mars, le Théâtre de la Salamandre, de la Maison de la Culture du Havre a animé trois journées de véritable action culturelle. Le spectacle « comique, cosmiques et dialectique » a regroupé au tour d'un thème contemporain, le film en couleur de la N.A.S.A. sur l'expédition Apollo, et deux comédies : le Cosmonaute agricole de OBALDIA (1965) et « l'importance d'être d'accord » de Bertolt BRECHT (1929) d'où son titre : « APOLLO 69-65-29 ».

— BRECHT de nouveau, du 8 au 19 avril, dans la grande salle de la Maison des Jeunes. En collaboration avec le Théâtre de Gennevilliers, une importante exposition a regroupé Poèmes et Photographies : un aspect original et inattendu du génie de Bertolt BRECHT, une page d'histoire et de poésie : « A, B, C de la Guerre », 70 photographies inédites en France.

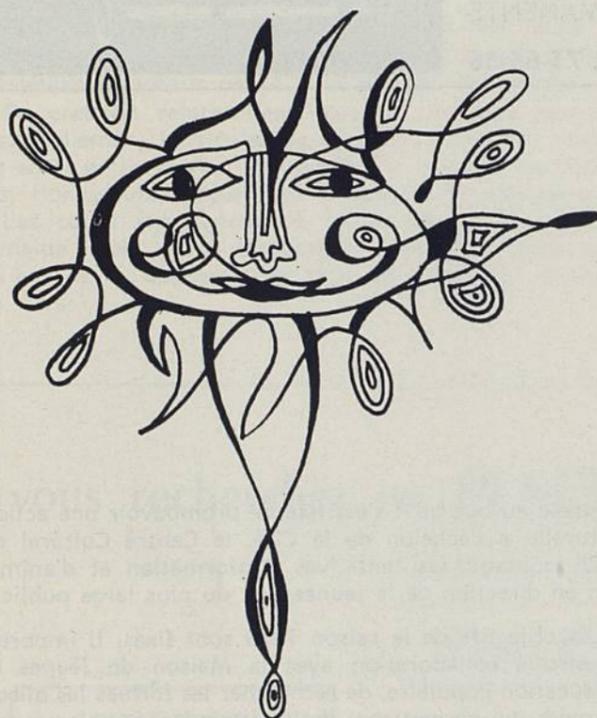


GARAGE G. MAUGET

5 bis, rue du Petit-Choisy

Tél. 75-65-45 -- REZÉ-LÈS-NANTES - 44

VENTE - REPARATION - MECANIQUE - ELECTRICITE



— En avril (et plus particulièrement à l'intention de la Jeunesse...) la comédie de La Rochelle, applaudie à Rezé dans « Le Journal d'Anne Frank », crée « KNOCK », la célèbre comédie de Jules ROMAINS, immortalisée par Louis Jouvet. (Le 18 avril, à 21 heures, au Théâtre de REZÉ).

— MAI fera place au JAZZ. Pour la première fois et répondant aux vœux de nombreux jeunes, le Centre Culturel a choisi d'accueillir l'un des trios les plus représentatifs de cette forme musicale des plus vivantes : le pianiste MARTIAL SOLAL.

— JUIN, selon la tradition sera le mois des expositions et des concerts...

Modelage industriel - Hélices - Maquettes

René MÉNARD

101, rue de la Basse-Ile - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-56-49

Ajoutons que sous l'égide de l'Association France-Roumanie, un voyage en Roumanie est activement mis sur pied. (Tous renseignements : Paul MORIN).

Mais le calendrier des manifestations serait fort incomplet s'il n'associait aux activités du Centre Culturel, les initiatives multiples de la Maison des Jeunes, tant en direction de la Jeunesse que des Adultes.

Parmi elles, il convient de signaler : les ateliers de danses rythmiques, le Club Décoration, le Club Guitare, ouverts aux enfants le jeudi et le samedi. (Renseignements : M.J.E.P., Allée du Dauphiné, REZÉ).

Le cinéma est à l'honneur. Ouvert à tous, Jeunes et Adultes, le Ciné-Club présente dans d'excellentes conditions techniques, les grandes œuvres du cinéma : Le vendredi soir (27-2-70 : Le Cameraman de Buster KEATON ; 13-3-70 : La jeune fille de Luis BUNUEL, deux chefs-d'œuvres à découvrir).

Signalons encore, le magazine filmé de l'actualité présenté par le CREPAC (Animateurs Roger LOUIS, Frédéric POTTECHER) et suivi d'un riche débat. En prise directe sur l'actualité, il s'efforce de répondre aux interrogations de notre temps par une information vivante. « CERTIFIÉE EXACTE ».

— Samedi 7 mars : Les travailleurs émigrés.

— 3 avril : La Justice.

— 8 mai : Les Jeunes et l'emploi.

— 5 juin : La Pollution.

Ainsi progresse la M.J.E.P., affirmant son rôle éducatif. Centre Culturel et Maison des Jeunes, deux Associations actuellement distinctes, poursuivent les mêmes buts.

Les Associations intéressées par les activités et les manifestations culturelles (et auxquelles sont accordées des conditions financières particulières) sont invitées à se mettre en rapport avec le C.C.P. REZÉ et la M.J.E.P., tél. 75-57-28.

C'est de l'action de tous que dépend la vie et la survie de l'action culturelle dans notre Cité.

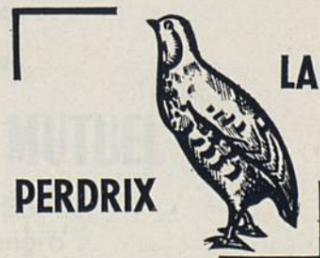


SAVONNERIE clair BERNARD

1, rue des Chevaliers

Téléphone : 75-68-61

44 - REZÉ-LÈS-NANTES



CARROSSERIE

Jean Le Goff

PEINTURE

21, chemin des Giraudais - Sèvres, 21

44 - NANTES — Tél. 75-56-33

TROIS - MOULINS

J. BOULOUX — Tél. 75-65-77 — REZÉ (L.A.)
Mise au point, Carburant, Allumage - Super carburant
Essence - Gas-oil - Mélange 2 temps
Lavages - Graissage - Pulvérisations
Accumulateurs - Pneus - Accessoires



LE THEATRE DE LA SALAMANDRE
A REZE DANS :

« LE COSMONAUTE AGRICOLE »
DE OBALDIA

(Maison de la Culture du HAVRE)



**OFFICES
DE
DISTRIBUTION**

LA DISTRIBUTION FLÈCHE

● ALIMENTATION

● FRUITS

● LÉGUMES

44 - REZÉ-LÈS-NANTES

23, RUE FÉLIX-FAURE, 23

la résidence de MAUPERTHUIS

UNE NOUVELLE DEMEURE POUR NOS CHEVEUX BLANCS

Comme vous le savez, la Maison de Retraite « La Résidence de Mauperthuis », vient d'accueillir ses premiers Pensionnaires le 4 novembre 1969.

C'est avec un peu de retard que nos Personnes Âgées de REZE ont pris possession de leur nouvelle demeure. Mais cette ouverture s'est effectuée avant l'hiver, donc personne n'en a souffert, et ceci a permis une occupation plus rapide et, de ce fait, un meilleur équilibre budgétaire.

Les personnes âgées ont été agréablement surprises du confort et de l'ambiance humaine que la Municipalité avait su mettre dans cette réalisation.

Il était curieux et plaisant de voir ces nouveaux pensionnaires regardant, observant, faisant des remarques, un peu comme des enfants devant des vitrines au moment de Noël.

Certes, il y aura quelques petits défauts et quelques petites erreurs de parcours qu'il nous faudra rectifier avec le temps. Mais je suis certain que chacun s'emploie au mieux pour que cette grande maison devienne une grande famille.

Tous, pensionnaires et personnel, font des efforts pour arriver à une vie communautaire agréable. C'est le seul moyen pour que chacun apprenne à se connaître et à s'aimer.

Quelques places sont libres en chambres à deux lits, qui sont en réalité de petits appartements avec un confort certain. *D'ailleurs, que ne doit-on faire pour ces personnes qui, en somme, ont fait de REZE ce qu'il est maintenant !*

La Résidence a fait l'opération porte grande ouverte, et elle continue. Toutes les personnes le désirant peuvent venir se renseigner et visiter.

Il y a déjà une inscription pour 1972, donc l'avenir est ouvert à cette maison.

Les personnes âgées extérieures à la Résidence peuvent venir y déjeuner, passer une journée avec un camarade ou une amie y résidant. On peut également s'y faire soigner.

Les résidents ne se considèrent donc pas comme vivant en marge du monde, mais plutôt comme étant déchargés de tout problème matériel et désirant profiter au maximum du temps qui est le leur.

Nous pensons qu'au printemps, nombreuses seront les personnes venant se détendre, causer ou se reposer dans les jardins qui vont entourer cette Maison.

Nous pouvons affirmer que, sans être parfaite, elle offre sérénité et sécurité bien méritées par ceux et celles dont le labeur passé a marqué et buriné de belles rides.

Avant les aménagements d'espaces verts et de voirie, la résidence de MAUPERTHUIS apparaît déjà comme un immeuble très accueillant.



Vue partielle du réfectoire dans lequel nos pensionnaires aiment à se retrouver, chaque jour, lors des repas.



- * Quartier résidentiel,
 - * Qualité, confort,
 - * Placement de 1^{er} choix
- Résidence
« LA GAGNERIE »

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN APPARTEMENT

Pour habiter — Pour Louer

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

D. E. R. I. - Diffusion - Etudes et Réalisation Immobilières
17, boulevard du Massacre — 44 - NANTES

RÉPARATIONS AUTOMOBILES

TOUTES MARQUES

Voitures neuves et occasion - Toutes marques

Cyprien Baranger

Rue du Docteur-Nogue — PONT-ROUSSEAU — REZE
Téléphone : 75-61-34

AUTO-ÉCOLE

L. DUPÉ



Centre Commercial du Château — Téléphone : 75-40-36
REZE-LÈS-NANTES Cours de Code par projection

AU CHAPITRE VOIRIE

UN PROBLÈME NON MOINS IMPORTANT

“ L'Éclairage public ”

Dans le Bulletin n° 2 (Mai 1968), nous avons fait une rétrospective de l'Éclairage Public à REZE et montré l'important effort que la Municipalité a consacré à ce domaine devenu un élément indispensable du confort urbain.

Rappelons seulement quelques chiffres :

- 1957 : 613 points lumineux (incandescents).
- 1960 : 620 points lumineux.
- 1965 : 1 267 points lumineux, dont 596 ballons fluorescents.
- 1969 : 1 810 points lumineux, dont 1 386 ballons fluorescents.

Ainsi, en parcourant la Commune, vous avez pu constater que tous les grands axes de circulation sont actuellement équipés en luminaires modernes fluorescents, et c'est notamment en 1969 que ce travail très important a été réalisé.

Au programme de l'année 1970, nous avons prévu la rénovation de l'éclairage de l'axe Jean-Jaurès - Aristide-Briand qui, amélioré en 1960, ne répond plus aux besoins. Il sera équipé de lampadaires analogues à ceux mis en place entre les Trois-Moulins et Ragon.

Les restrictions budgétaires et les charges imposées à la Commune (au lieu et place de l'Etat) nous obligeront cette année à limiter nos travaux malgré notre désir de poursuivre l'amélioration des réseaux d'éclairage.

Chaque année, des sommes importantes sont consacrées aux travaux ; elles sont réalisées par emprunts à long terme, car cet investissement est valable pour la génération future comme pour la génération actuelle.

Toutefois, les frais annuels d'entretien du réseau (remplacement des lampes, réglage des armoires, des feux de signalisation, etc.), sont imputés sur les crédits budgétaires couverts par les contributions locales. Il en est de même du coût de la consommation électrique qui croît évidemment chaque année.

Le tableau ci-dessous vous en montre la progression :

- 1960 : 194 611 Kw. Dépense : 40 931 F (lourds).
- 1966 : 450 000 Kw. Dépense : 71 547 F (lourds).
- 1969 : 547 814 Kw. Dépense : 79 893 F (lourds).

Actuellement, le courant électrique est distribué par 33 armoires de quartier. La commande d'allumage se déclenche le soir, dans la majorité des installations, par cellule photo-électrique et se coupe de la même façon au jour. Cette méthode permet une économie de courant tout en assurant plus de souplesse que les horloges classiques.

Un premier carrefour a été équipé cette année (feux de la Place de la Renaissance) avec des lampes au sodium dont la lumière jaune et puissante devrait donner aux usagers une plus grande sécurité pour la circulation...



LA RÉGIONALE ÉLECTRIQUE

Installation Électrique Haute et Basse Tension - Bâtiment - Industrie - Entretien

Siège : 9, rue de l'Île-Macé. Z.I. - 44 - Rezé-lès-Nantes - Tél. 75-46-11 et 75-53-67

ÉTUDE - EXPLOITATION - ÉNERGIE ÉLECTRIQUE -- PARIS 16^e

Cie des Eaux et de l'Ozone

PROCÉDÉS M. P. OTTO

Gestion de Services Municipaux
Traitement des eaux potables et industrielles
Utilisations industrielles de l'Ozone

4, RUE DU GÉNÉRAL-FOY -- PARIS - 8^e

Téléphone : 522-78-90

AGENCE RÉGIONALE :

54, RUE JEAN-JAURÈS -- REZÉ-LÈS-NANTES

Téléphone : 75-66-32

ENTREPRISE

BOURDIN & CHAUSSÉ

Société Anonyme au Capital de 6 000 000 de F

Siège Social :

NANTES -- Rue St-Joseph -- Tél. : 74-59-70

Direction Régionale :

Z. I. de Carquefou -- Tél. : 74-47-60

TERRASSEMENTS
ROUTES

PISTES D'ENVOL
VOIRIE URBAINE

ÉGOUTS -- ASSAINISSEMENT
CANALISATIONS D'EAU ET DE GAZ
OUVRAGES D'ART - BÉTON ARMÉ

la circulation

Rezé-lès-Nantes

n'échappe pas à cette préoccupation d'ordre national

De tous les problèmes qui sont posés aux villes en expansion comme la nôtre, celui de la circulation est bien parmi les plus délicats.

Notre Commune est traversée par trois grands axes de circulation à vocation nationale. Le trafic est intense aussi bien sur la R.N. 137 (route de la Rochelle) que sur les R.N. 23 (Pornic-Paimbœuf) et R.N. 23 bis (Château-Bougon). Les charges d'entretien, la nécessité d'organiser le stationnement et la fluidité de la circulation se répercutent lourdement sur le budget communal qui a consacré, en 1968, 32 % au chapitre de la Voirie.

Les voies communales, anciennes, ne répondent plus aux nécessités des usagers de la route, car le parc automobile s'accroît d'environ 10 % chaque année.

Dans bien des cas, l'élargissement ne peut être envisagé et des voies de dégagement ont dû être prévues



Les nouveaux « feux » des Trois Moulins

(Cliché X...)

au nouveau plan d'Urbanisme. Hélas ! le manque de moyens financiers ne permet pas d'envisager une réalisation rapide, les subventions de l'Etat étant très parcimonieusement accordées.

Tous ces impératifs nous ont conduits à prévoir des feux de signalisation sur les grands axes où les étrangers à la Commune respectent rarement les limitations de vitesse et les priorités à droite en agglomération.

Les études ont été faites en liaison avec les services spécialisés de l'Équipement particulièrement intéressés puisqu'il s'agit de voies dites « nationales ».

Dès le 4 juillet dernier, le Conseil Municipal avait décidé le dégagement des crédits nécessaires à l'important complexe des Trois-Moulins. La situation économique de la France (dévaluation, contrôle des changes) a causé maintes difficultés à l'entreprise adjudicataire qui devait s'approvisionner à l'étranger pour certains matériels de précision. C'est seulement en Février 1970 que l'inauguration de cet ensemble a pu être réalisé.

Une amélioration très sensible de la circulation sur la R.N. 137 et les axes secondaires va en découler.

Elle sera encore plus nette lorsque les feux de la Carrée et de Ragon seront en place (Avril 1970).

Sur la R.N. 23 bis (route de Château-Bougon), les feux prévus à la Croix-de-Rezé, au carrefour Victor-Hugo et au carrefour du Moulin-à-l'Huile sont également prévus pour cette date. Ainsi se trouvera réglé, également, le problème de la traversée de cette voie où les accidents ont été nombreux du fait du refus de la priorité à droite.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
PLATRERIE — CARRELAGE

GUILBEAUD & BONNEAU

9, place Alfred-Radigois — SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
Téléphone : 75-61-57

Il est rappelé, ici, que la pose de « stop » sur les voies communales a été déconseillé, en agglomération, par le Ministre de l'Intérieur (circulaire aux Préfets du 17 déc. 1963), et, d'ailleurs, c'est à la Croix-de-Rezé où il y a un « stop », que les accidents les plus graves se sont produits. (Rapport de police).

Sur la R.N. 23 (route de Pornic), le carrefour de l'Avenue de Lattre nous a causé bien des soucis ; c'est à la suite de démarches nombreuses que l'autorisation d'implanter des feux a été accordée. Là aussi, cet été, la mise en place de ce dispositif permettra aux Rezéens de traverser en sécurité pour joindre Trentemoult et la Zone Industrielle.

Cela incitera également les automobilistes à utiliser plus largement les possibilités offertes par le circuit routier dit « du Pont de Pornic », organisé en accord avec la Ville de NANTES, et dont l'intérêt a été constaté lorsqu'il y a eu interruption de circulation en Janvier dernier.

Les travaux de doublement du Pont Rousseau, réclamés depuis longtemps par la Municipalité, sont, cette fois, bien engagés ; ils seront terminés fin Juin. Les Rezéens, conscients de l'intérêt général de cette entreprise, ont supporté sans trop maugréer la gêne passagère qu'elle nous a apporté ces derniers mois. Le souvenir de tous ces ennuis s'estompera cet été.

Regrettons simplement l'importante participation financière demandée à la Commune alors qu'il s'agit de voies à trafic national.

En parallèle à ces mesures d'ordre général, il a fallu prendre des mesures particulières pour certains secteurs.

— Zone bleue, rue Félix-Faure, rue Thiers et début rue Jean-Jaurès.

— Zone bleue autour de la Mairie où le stationnement était vraiment anarchique.

Ceci entraînait l'obligation d'aménager des parkings, et cela fut réalisé à proximité du marché de « Pont-Rousseau », rue de la Barbonnerie et avenue de Lattre-de-Tassigny.

L'aménagement des parkings et trottoirs rue A.-Briand va se poursuivre aux Trois-Moulins, maintenant que les feux et les réseaux gaz et électricité ont été réorganisés.

La Commission de la Circulation se réunit régulièrement et examine toutes les suggestions qui lui sont faites.

Voici donc évoqué, sommairement, le point de la question en ce début de 1970.



Sté ALICOT et Cie

Gérants : A. LECANU

39, rue de la Basse-Ile - 44 - REZÉ
J.-C. HERVÉ

CASE 27 — Allée Sud
Marché d'Intérêt National - NANTES
Téléphone : 75-62-24 et 73-93-40



ENGRENAGES ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION LOIRE-ATLANTIQUE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE DE PRÉCISION

FOURNITURES DE TOUS ENGRENAGES - DROITS, HÉLICOÏDAUX, CONIQUES
VIS ET ROUES TANGENTES - CRÉMAILLÈRES DU MODULE 0,5 AU MODULE 20

1, rue Esnoul-des-Chatelets -- NANTES -- Téléphone 75-61-36

CREATION

ET

ENTRETIEN

**SONT DES OBJECTIFS CONSTANTS
EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNALE**

Dans le Bulletin n° 2 nous avons fait le point des travaux routiers importants et des voies communales nouvelles envisagées dans le cadre du Plan d'Urbanisme.

Eu égard à l'évolution du parc automobile, il est bien certains que le problème de la circulation deviendra très grave dans la décennie à venir, et qu'il faudra absolument réaliser les voies rapides de dégagement prévues au plan d'urbanisme.

Dans le cadre du V^e Plan (1966-1970), des voies nouvelles avaient été retenues :

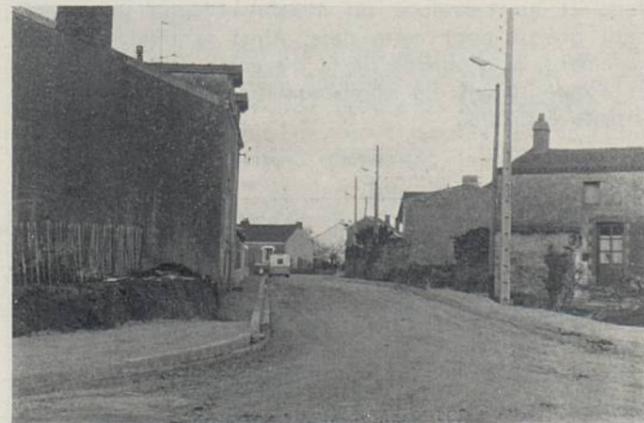
- Château de Rezé au Fougan-de-Mer,
- Trois Moulins à la Sansonnière.

Les restrictions budgétaires ont stoppé net ces prévisions ; pas de subvention d'Etat, pas d'autorisation de travaux.

Toutefois, en raison de la création du C.E.S. de la Trocardière et, par conséquent, de l'urgence de la desserte en voirie, nous avons obtenu du Préfet l'autorisation de réaliser le premier tronçon en assurant le financement.

L'augmentation du trafic automobile, l'emploi de véhicules utilitaires de plus en plus lourds ont sérieusement perturbé la tenue des routes qui, autrefois, n'étaient pas conçues pour un tel trafic, aussi l'entretien des voiries est une lourde charge.

Ces deux vues vous permettent de constater les efforts poursuivis pour l'amélioration de notre voirie : La rue Etienne LEMERLE état ancien et état actuel après reprofilage de la voie (travaux en cours) (Clichés X...)



Un aménagement fort utile sur la route de La Rochelle : Le rond-point des « Martyrs de la Résistance »

(Cliché X...)

Ainsi, comme vous avez pu le remarquer par ailleurs, le compte administratif 1968 fait apparaître que la part de la voirie communale était de 32,07 % dans le budget, soit près du tiers des dépenses de fonctionnement.

Et pourtant, il y a encore beaucoup à faire !

La saison d'automne et hiver 1969-1970 a été particulièrement néfaste pour l'état des voiries, et la déviation de la circulation lourde par l'axe Butte de Praud-

Jouaud - Château-de Lattre, va nous obliger, cette année, à engager également des dépenses importantes pour les remises en état nécessaires.

Vous le voyez, dans ce domaine, la Municipalité aura bien des soucis...

Elle entend pourtant poursuivre ses efforts, pour améliorer la voirie et généraliser l'aménagement des busages et trottoirs partout où les ressources et l'infrastructure le permettent.

routes et bâtiments de l'ouest

Société Coopérative Ouvrière de Production

Fondée en 1933



24, rue du Chêne-Lassé
44 - SAINT-HERBLAIN
Tél. (40) 71-47-65 et 66

TRAVAUX PUBLICS
Voirie - Assainissement
BATIMENT
MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ

Droguerie
SAINT-PIERRE

TOUT POUR LA MAISON
Place de l'Eglise
REZÉ Tél. : 75-64-68

Serrurerie - Ferronnerie - Fer forgé
Bâtiments - Rampes d'escaliers
Claude GABORIT
119, rue de la Basse-Ile — REZÉ-LES-NANTES (L.-A.) — Tél. 75-43-22

LES SPORTS

DES CHANTIERS ENFIN OUVERTS

DES PROJETS A L'ÉTUDE

VOILA COMMENT SE PRÉSENTE L'AVENIR
DANS LE DOMAINE DES SPORTS

L'article paru au précédent Bulletin Municipal permettait d'espérer que l'on s'orientait enfin vers des terrains de Sports définitifs.

Les promesses gouvernementales incluses dans le V^e Plan surtout, laissaient entendre que le temps des réalisations était arrivé.

STADES ET TERRAINS DE JEUX

En ce qui concerne la Trocardière, il a fallu hélas, déchanter et ce n'est qu'en 1969 que le feu vert fut donné pour la première tranche seulement.

Immédiatement les travaux d'aménagement des aires de jeux ou de construction de tribunes et de vestiaires ont été entrepris. Malheureusement, les estimations primitives ont été très largement majorées entre le temps des études et celui du début des réalisations. De surcroît la subvention de l'Etat ayant été ramenée de 50 à 42 %, la part de la Commune, c'est-à-dire des Rezéens, se trouve encore plus lourde.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 juillet 1969, décidait pour la piste un revêtement Rub-Kor. Ce procédé fut d'ailleurs adopté quinze jours plus tard par la Ville de NANTES pour ses propres installations. Peut-être la mise à la disposition des sportifs de ce matériel moderne permettra-t-elle d'enregistrer de nouvelles performances et ce serait pour tous, une bien belle récompense.

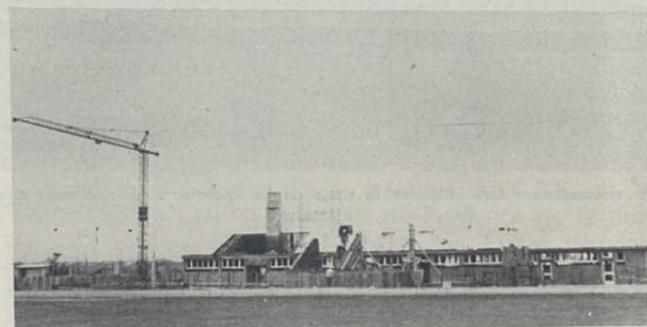
Toujours dans le cadre du stade de la Trocardière, la construction de deux piscines (adultes et enfants) a été envisagée. Les avants-projets sont depuis longtemps terminés et, seule la promesse de subvention conditionnant le début des travaux se fait attendre.

Les terrains de dépannage aménagés sur la Zone Industrielle sont appréciés des sportifs et des spectateurs bien qu'ils soient, et pour cause, assez sommairement aménagés.

Devant les retards successifs et, nous le répétons, nullement imputables à l'Administration Municipale, mandat était donné à la Commission des Sports pour la recherche de nouveaux terrains et ce fut le quartier de Ragon qui fut choisi pour l'implantation d'un deuxième stade qui prendra le nom de Stade de la Robinière.

L'acquisition des 11 hectares fut menée en un temps record par les Services Techniques Municipaux malgré un morcellement important (80 propriétaires) et les pressions faites sur des familles habitant dans des roulettes pour qu'elles ne libèrent pas les lieux et gênent ainsi l'action de la Municipalité...

Début septembre 1969, les travaux de terrassement étaient entrepris (20 000 m³ de terre déplacés) et le nivellement des quatre terrains de jeux assurés, l'équipe



L'Aménagement du terrain de sports de la Trocardière se poursuit. Vue des vestiaires et gradins travaux d'édification en cours (Cliché X...)



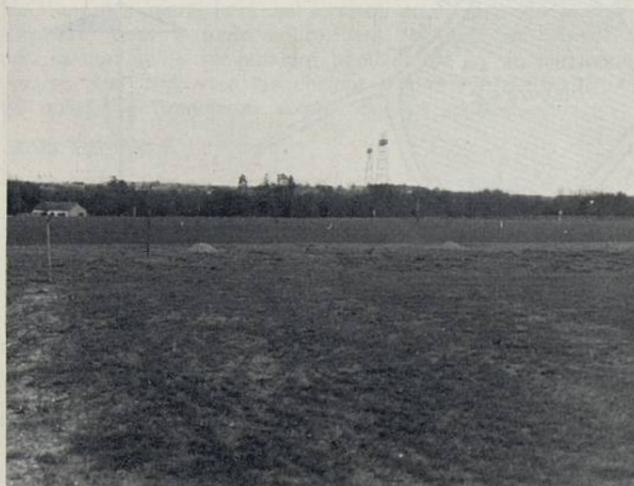
« Les Poyaux » en 1968

(Cliché X...)



« Les Poyaux » en 1968

(Cliché X...)



Début 1970 — terrains nivelés et semés

(Cliché X...)

municipale entreprenait aussitôt l'ensemencement des gazons et le clôturage du terrain.

Des vestiaires provisoires (5 salles de déshabillage, 1 local de rangement, 2 salles de douches) et un bloc

BOULANGERIE ——— Mme DURAND
5, place Saint-Pierre — REZÉ-LES-NANTES (L.-A.)

sanitaire ont été aménagés avant la saison pluvieuse que nous subissons et qui retarde l'empierrement des zones prévues pour le stationnement.

Les terrains (football et rugby) seront utilisables cet été.

Sont également à l'étude pour réalisation dans la deuxième zone de l'ensemble de la Robinière : terrains de volley, hand-ball, tennis et même stand de tir.

Tout cela sera fait en maintenant la zone boisée nécessaire à la détente des joueurs et des scolaires appelés à fréquenter le stade.

Dès cet hiver, des plantations nouvelles ont été effectuées entre les terrains de jeux afin d'agrémenter l'ensemble.

Les Sociétés cyclistes sont vivement intéressées par le circuit et, à leur demande, nous étudions la possibilité de prolonger la voie d'accès pour faciliter le sprint d'arrivée.

La rue des Poyaux qui contourne le stade va être élargie et les virages améliorés favoriseront le déroulement des courses.

Le stade de la Robinière, réalisé en grande partie par les ouvriers municipaux est l'œuvre exclusive de la Municipalité, aucune subvention de l'Etat ne pouvant être espérée... Il a été surtout conçu pour les scolaires (nouveaux programmes d'enseignement) et pour l'entraînement des Sociétés locales. De ce fait, le Stade de la Trocardière conservera une meilleure tenue pour les compétitions.

LES SALLES DE SPORT

Dans le domaine de l'équipement en « Salles de Sports », la Ville poursuit son programme malgré les difficultés administratives et financières.

— La salle de la Petite Lande (C.E.S.) sera terminée cet été, des gradins permettront à plus de 300 spectateurs d'assister aux compétitions sportives.

— La salle de la rue Julien Douillard, destinée au C.E.S. de Pont-Rousseau (et aux Sociétés locales) a fait l'objet d'une demande officielle et, sur nos instances pressantes, nous espérons, avoir la décision préfectorale de construire.

De la piste de jet...



AÉRODROMES -:- AUTOROUTES

SOLS INDUSTRIELS -:- PARKINGS

TERRAINS DE SPORTS -:- BARRAGES

TRAVAUX HYDRAULIQUES

VOIRIES DIVERSES

44 - REZÉ-LES-NANTES

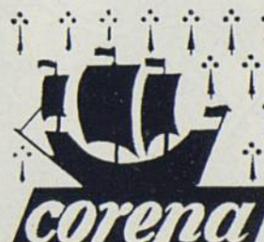
... à l'allée de jardin

PARTOUT EN FRANCE...

Rue du Général-Leclerc

Téléphone : 75-55-25

Coopérative Laitière
de la
RÉGION NANTAISE



Siège Social :
11, rue Crucy - 44 - NANTES
Téléphone : 73-56-51

LAIT DE CONSOMMATION EN BRIQUES ET SACHETS
Téléphone : 75-60-20 - NANTES

BEURRES PASTEURISÉS ET DEMI-SEL
en plaquettes 125, 250 et 500 grammes - en rouleaux 250
et 500 grammes - en boîtes carton et métalliques
NOTRE-DAME-DES-LANDES - FRESNAY - PLESSE
CAMPBON - SAVENAY

POUDRES SPRAY, 26 % et Ecrémées - UNIVOR - LACTIVOR
PRODUITS FRAIS — CREME .. SUISSES — YAOURTS

YOPLAIT Téléphone :- 73-56-51
44 - NANTES

Mais ce sera devenu vite insuffisant et on aura dû, pour franchir la Sèvre, refaire le pont de la Morinière, et en lancer un nouveau à la hauteur de la Persagotière. La Loire, elle, verra rapidement se construire un pont parallèle au pont de Pornic, pour desservir l'île Sainte-Anne et le Marché National sans passer par Pirmil.

Enfin, sans doute, la construction d'un tunnel sous la Loire, entre Trentemoult et Cheviré, sera-t-elle sur le point d'aboutir, bien que le coût extrêmement élevé d'un tel ouvrage, qui serait d'ores et déjà utile, ait fait longuement reculer ses promoteurs.

Un échangeur et plusieurs passages souterrains auront été aménagés sous la route à double voie conduisant à PORNIC, car les abattoirs et la Zone Industrielle, qui s'étendent alors sans discontinuité jusqu'à Cheviré, ne pourront rester longtemps isolés du reste de l'agglomération par une voie aussi difficile à traverser que dangereuse.

De nouvelles routes essentielles auront été tracées, particulièrement le long boulevard qui, partant du carrefour de la Bouvre, ceinturera toute la Commune par le Sud, traversant ensuite VERTOU et SAINT-SEBASTIEN pour aboutir au pont sur la Loire dont il a été question plus haut.

Des parcs de stationnement auront été créés, peut-être même des silos à voiture, dans les environs du château de Rezé et à proximité du pont de Pont-Rousseau.

Mais où logeront tous ces Rezéens de demain ? On est frappé, lorsque l'on se trouve au niveau le plus élevé des hauts immeubles de la Commune, de constater les immenses possibilités de réserves de terrains non encore utilisés dans les parties urbanisées de la Commune. Nos urbanistes ont été sages en prévoyant d'ores et déjà un réseau d'assainissement pouvant répondre aux besoins d'une population de 80 000 habitants. La place pour la construction d'immeubles ne manque pas, que ce soit sur les bords de la Sèvre, faisant face aux

grands ensembles immobiliers de Pirmil, que ce soit entre la cité du château et Rezé Bourg, que ce soit aux Trois-Moulins ou ailleurs. On peut seulement espérer que les impératifs financiers n'obligeront plus toujours nos architectes à rester fidèles aux sinistres façades de béton et que le verre règnera partout.

Bien entendu d'anciens quartiers, particulièrement ceux du vieux Pont-Rousseau, autour de la place Pierre-Sémard (le carrefour) auront été assainis et rénovés, ce qui ne veut pas forcément dire détruits. Mais des percées y auront été aménagées, pour en permettre un accès plus facile aux habitants.

De quoi les Rezéens tireront-ils leur subsistance ? Si beaucoup devront encore traverser la Loire pour se rendre à leur travail, de plus en plus nombreux seront ceux qui trouveront un emploi sur la Commune ou dans les Zones Industrielles

(Cliché X...)



Vers 1900.
41. PONT-ROUSSEAU-lès-NANTES - Les Trois-Moulins - Arrivée par la Route de Bordeaux

RÉSIDENCE VICTOR-HUGO - Centre de REZÉ

APPARTEMENTS : 2 - 3 - 4 PIÈCES PRINCIPALES, TOUT CONFORT
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIFS

Prime et Prêt Crédit Foncier en 20 ans

RENSEIGNEMENTS ET VENTES :

S.O.C.O.G.I.

Constructeur - Promoteur

13, rue de la Fosse

44 - NANTES

Téléphone : 71-37-95

RUSTIQUE OU MODERNE

PRIX -:- CHOIX ET QUALITÉ

REZÉ - Ameublement

59, rue Thiers (derrière la Poste) - 44 - REZÉ

Téléphone : 75-45-45

qui seront créées dans la périphérie sud de l'agglomération nantaise. Dans un premier temps, disions-nous plus haut, la Zone Industrielle actuelle se prolongera jusqu'à Cheviré et certainement au-delà. Très prochainement, une zone légère sera créée dans la partie sud de la Commune entre RAGON et LES SORINIERES et des zones intercommunales verront certainement le jour à BOUGUENAIS d'abord, aux SORINIERES ensuite. Dans un avenir proche, nombreux seront les Rezéens qui, concurremment aux habitants des Communes voisines,

REZE-LES-NANTES 1970 — Le Centre Résidentiel du Château REZE-LES-NANTES nous présente déjà, à l'heure actuelle un visage fortement urbanisé où s'interpénètrent de nombreux types de structures architecturales, de l'îlot ponctué de basses maisons coquettes, agrémentées du petit potager à la rigueur tentaculaire des ensembles immobiliers, juxtaposition caractéristique des zones périphériques des grands centres urbains. Que sera son visage de DEMAIN ?

(Photo HEURTIER-RENNES-NANTES)



HEURTIER
PHOTOS INDUSTRIELLES
NANTES-RENNES

G. MAGNANT et Cie

CUIRS PEaux BRUTS
COLLECTE - NEGOCE - EXPORTATION - IMPORTATION
PARIS - TOULOUSE - RENNES - NANTES - LIMOGES
Rue des Chevaliers — 44 - REZÉ-LÈS-NANTES
Téléphone : 75-64-46 Télégr. MAGNACUIR

de métier, et pour l'enseignement supérieur, il n'est pas interdit de penser que la première unité de faculté, sans doute de sciences, aura vu le jour.

A cette population où la proportion de jeunes sera élevée, des terrains de sports nombreux devront être offerts. Le stade de La Robinière sera depuis longtemps aménagé, avec une piscine chauffée, au moins deux autres auront été créés dans le Sud de la Commune. Plusieurs abris à bateaux seront également mis à leur disposition sur la Loire à TRENTEMOULT qui, espérons-le, restera un îlot pittoresque, témoin du passé au milieu de la marée industrielle, à la Haute-Ile ou sur la Sèvre à la Morinière à proximité d'un terrain de camping.

Un grand parc avec terrains de jeux aura été créé au sud de la Commune. Nombreux seront ceux qui s'y rendront durant leurs jours de congé, évitant les routes surencombrées conduisant à la côte.

Les vieillards, qui disposeront alors dans leur immense majorité de ressources décentes, atteignant les 2/3 de leur salaire d'activité, seront de plus en plus enclins à finir leurs jours dans de confortables maisons de retraite qui se seront multipliées et existeront pratiquement dans chaque quartier. Celle de Mauperthuis qui vient de s'ouvrir en est le prototype, et tous les quatre ou cinq ans une nouvelle verra le jour avec des conditions d'accueil sans cesse améliorées.

SUD-AUTOMOBILE

VENTE RÉPARATION
DÉPANNAGE Toutes Marques
59, rue Charles-Rivière — REZÉ - 44 — Tél. 75-71-17

Bien entendu, les services sociaux et de prévention se seront eux aussi développés. Qu'il s'agisse de dispensaires, de haltes d'enfants, de garderies ou de cantines, ce que nous voyons aujourd'hui ne peut donner qu'une pâle idée de ce que nous verrons demain.

Le commerce aura bien entendu cette évolution. Si là aussi on veut bien faire appel aux souvenirs, évoquons un instant le passé : il y a trente ans, les achats faits sur REZÉ étaient presque tous d'ordre strictement alimentaire et pour toute emplette sérieuse, il fallait « aller à NANTES ». Nul n'aurait osé imaginer les ensembles commerciaux que nous connaissons aujourd'hui. Il est certain que le retard qui existe encore à ce jour dans le domaine de l'habillement notamment aura été depuis longtemps comblé et que seuls des achats tout à fait exceptionnels nous conduiront vers notre grande voisine.

Telles sont, brièvement exposées, les grandes lignes du REZÉ de demain. Certes, on aurait pu donner des précisions plus grandes sur les ensembles immobiliers qui se « mijotent », sur les projets dont on est certain d'ores et déjà qu'ils verront le jour avant vingt-cinq ans, mais ne vaut-il pas mieux laisser à chacun le soin, en partant du canevas que nous avons esquissé, d'imaginer à son idée ce que sera notre ville de demain de lui accorder sa part de rêve sans laquelle la vie serait vraiment trop dénuée de fantaisie.

CONSTRUCTIONS

par
l'image



SELEC — Logement E.D.F. — rue du Pélican — 66 logements, 4 pavillons en voie d'achèvement (Cliché X...)



Les Couteaux... (Coopérative Régionale H.L.M.) — rue J.-B. VIGIER (48 logements, 26 maisons) terminé (Cliché X...)



La Gagnerie (Société Coopérative) — 250 logements — 2 blocs en voie d'achèvement (Cliché X...)

Sae

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ENTREPRISES

Société Anonyme au Capital de 28 000 000 Francs

Direction Régionale OUEST :
Rue Prairie d'Amont - 44 - NANTES
Boîte Postale 804

Téléphone : 71-58-16 et 71-06-66 .

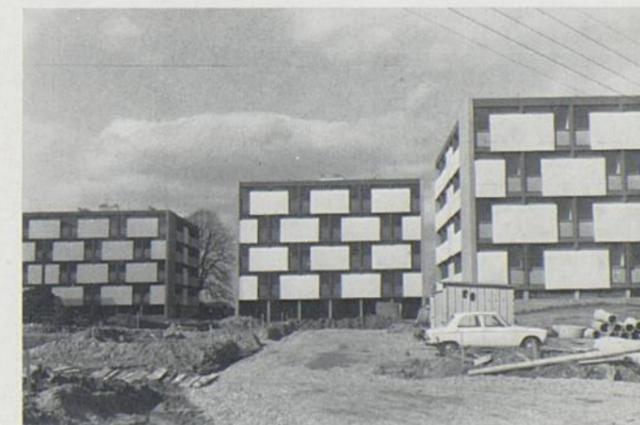
ENTREPRISE GÉNÉRALE

- CITÉS ET GRANDS GROUPES D'IMMEUBLES
- GROUPES SCOLAIRES INDUSTRIALISÉS

L'évolution
de la construction
à REZE

Le prochain numéro de
notre Bulletin Officiel Municipal
fera le point de la progression de
la construction à REZE, tant en
accession à la propriété
qu'en logements
locatifs
(H.L.M. et
particuliers)

Les Noëlles (Sté Nantaise d'H.L.M.) rue des Jaunais — 160 logements en voie d'achèvement (Cliché X...)



CARTE DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE NUMÉROTÉS

01 Ain
02 Aisne
03 Allier
04 Alpes (Basses)
05 Alpes (Hautes)
06 Alpes Maritimes
07 Ardèche
08 Ardennes
09 Ariège
10 Aube
11 Aude
12 Aveyron
13 Bouches-du-Rhône
14 Calvados
15 Cantal
16 Charente
17 Charente-Maritime
18 Cher
19 Corrèze

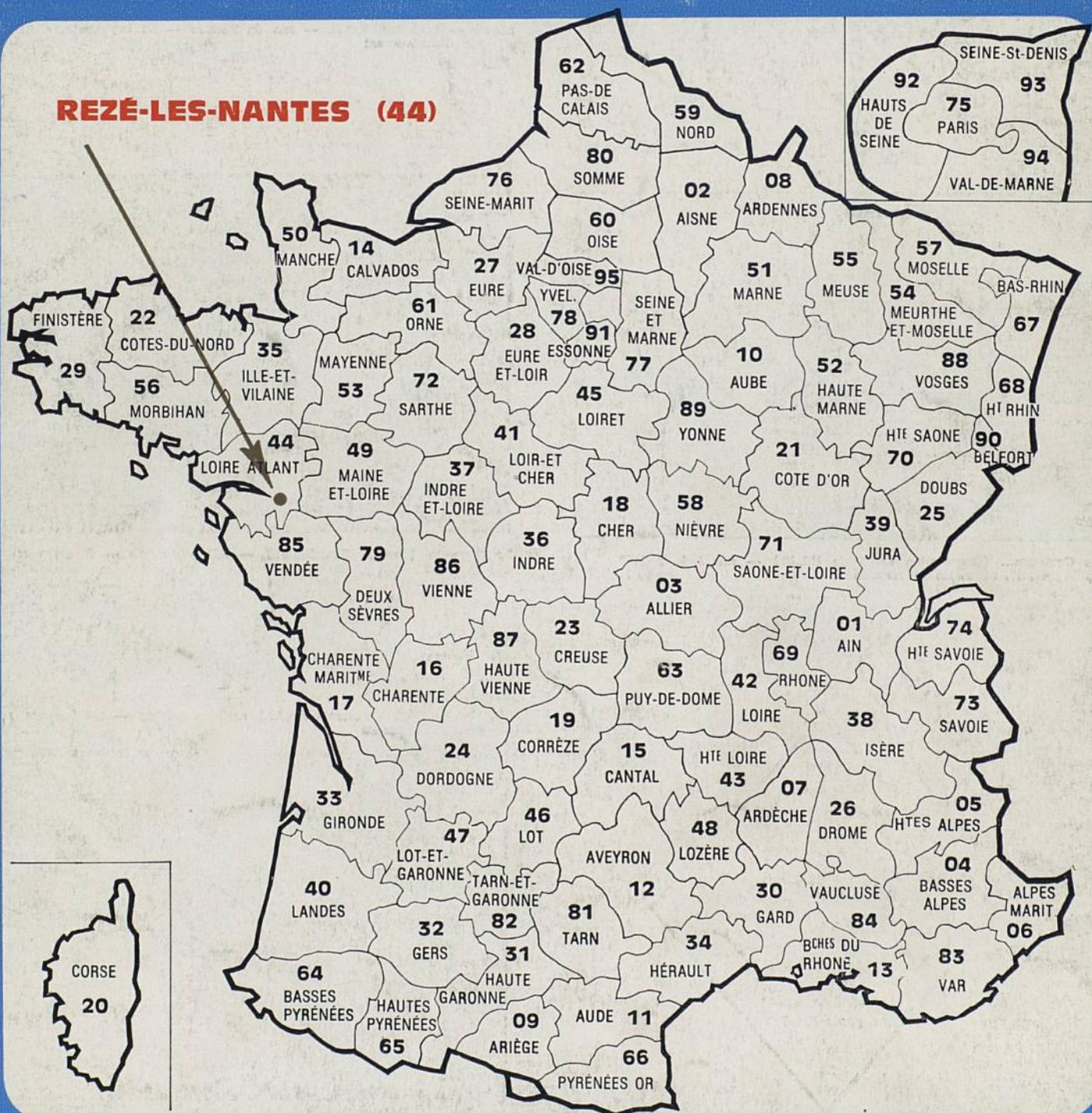
20 Corse
21 Côte-d'Or
22 Côtes-du-Nord
23 Creuse
24 Dordogne
25 Doubs
26 Drôme
27 Eure
28 Eure-et-Loir
29 Finistère
30 Gard
31 Garonne (Haute)
32 Gers
33 Gironde
34 Hérault
35 Ile-et-Vilaine
36 Indre
37 Indre-et-Loire
38 Isère

39 Jura
40 Landes
41 Loir-et-Cher
42 Loire
43 Loire (Haute)
44 Loire-Atlantique
45 Loiret
46 Lot
47 Lot-et-Garonne
48 Lozère
49 Maine-et-Loire
50 Manche
51 Marne
52 Marne (Haute)
53 Mayenne
54 Meurthe et Moselle
55 Meuse
56 Morbihan
57 Moselle

58 Nièvre
59 Nord
60 Oise
61 Orne
62 Pas-de-Calais
63 Puy-de-Dôme
64 Pyrénées (Basses)
65 Pyrénées (Hautes)
66 Pyrénées-Orient.
67 Rhin (Bas)
68 Rhin (Haut)
69 Rhône
70 Saône (Haute)
71 Saône-et-Loire
72 Sarthe
73 Savoie
74 Savoie (Haute)
75 Paris
76 Seine-Maritime

77 Seine-et-Marne
78 Yvelines
79 Sèvres (Deux)
80 Somme
81 Tarn
82 Tarn-et-Garonne
83 Var
84 Vaucluse
85 Vendée
86 Vienne
87 Vienne (Haute)
88 Vosges
89 Yonne
90 Territoire de Belfort
91 Essonne
92 Hauts-de-Seine
93 Seine-St-Denis
94 Val-de-Marne
95 Val-d'Oise

REZÉ-LES-NANTES (44)



éditions A.R.E.O. - reproduction interdite